

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Eric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER,

Adjoints,

Mme Evelyne DUPUY, M. Philippe COLOMBAT, M. Jean-Gérard PAUMIER, M. Jean GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, Mme Maud DUBLINEAU, M. Jean PARZANESE, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Catherine GAULTIER, M. Jaime DE MAGALHAES, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Asma MHAIH, Mme Véronique LACROIX, M. Hicham KHABBICH, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY,

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Michel PERCHERON ayant donné pouvoir à M. Laurent RAYMOND,
M. Maxime GUIHERY ayant donné pouvoir à M. Éric VILLEMAGNE
Mme Asma MHAIH ayant donné pouvoir à Mme Pascale TAFFET,

ABSENTS :

Mme Maud DUBLINEAU a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire

On va commencer avec les décisions. Avez-vous des remarques sur les décisions qui vous ont été envoyées et qui ont été prises dans la fin de l'exercice 2021 ? Non ? Je vous précise juste que les décisions prises en Conseil Métropolitain le 9 décembre 2021 par Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur la plateforme dédiée.

Pour information du Conseil municipal, voici les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DÉCISION N°2021/211 PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ACM CANGE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DURANT LES SEJOURS D'ETE ET DES PETITES VACANCES DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN :

A compter du 1er janvier 2022, il est mis fin à la régie d'avances et aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie. La décision n°173/2020 est donc abrogée.

DÉCISION N°2021/212 PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES POUR LA MAISON DES JEUNES DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN

A compter du 1er janvier 2022, il est mis fin à la régie d'avances et aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie. La décision n°138/2021 est donc abrogée.

DÉCISION N°2021/213 PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ALSH PREADOS BELLERIE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DURANT LES SEJOURS D'ETE ET DES PETITES VACANCES DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN

A compter du 1er janvier 2022, il est mis fin à la régie d'avances et aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie. La décision n°126/2018 est donc abrogée.

DÉCISION N°2021/214 PORTANT CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LE SERVICE ANIMATION DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN

La régie paie les dépenses suivantes : achat alimentaire, petites fournitures pédagogiques, carburants, produits pharmaceutiques, frais médicaux en cas d'urgence, fournitures pour les activités et en cas d'urgence, frais de déplacement et d'hébergement lors des sorties, entrées aux diverses activités n'acceptant pas les règlements par mandats administratifs.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 500 €.

DÉCISION N°2021/215 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE TENNIS A LA BELLERIE

Une procédure de marchés à procédure adaptée portant sur les travaux de construction d'un espace Tennis à la Bellerie a été lancée. Suite aux offres reçues, lesdits marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montants HT
N° 1 – VRD, Espaces Verts	EIFFAGE ROUTE ZA La Pommeraye 37320 ESVRES SUR INDRE	74 562.80 €

N° 2 – Gros-œuvre, Fondations	Maçonnerie BERNEUX ZI rue de la Ferronnerie 37530 NAZELLES NEGRON	132 793.48 €
N° 3 – Charpente bois, Membrane	BELLIARD ZI route de Fougères – BP32 53120 GORRON	385 513.79 €
N° 4 – Couverture, bardage, étanchéité	SMAC 10-12 rue de Belgique 37100 TOURS	45 000.00 €
N° 5 – Menuiseries extérieures, serrurerie	TREFOUS 20 rue Jean Perrin – ZA Bouchardière 37260 MONTS	26 600.00 €
N° 6 – Terrains de jeux	SPORTINGSOLS Rue du stade – BP 6 85250 SAINT FULGENT	82 600.00 €
N° 7 – Electricité courants forts et faibles	REMY & LEBERT 99 rue de la Vicairerie 37700 SAINT PIERRE DES CORPS	98 500.00 €
TOTAL HT		845 570.07 €
TOTAL TTC		1 014 684.08 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021.

DECISION N°2021/217 PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC APRES APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION DES ENFANTS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET DU DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Une procédure de marchés à procédure adaptée portant sur la restauration collective pour les enfants de l'ACM et du DPE a été lancée. La procédure fait l'objet de 2 lots distincts, aucune offre n'a été reçue pour le lot n°1 (Accueil Collectif de Mineurs). Suite aux offres reçues, ledit marché pour le lot n°2 (Direction de la Petite Enfance) est attribué à l'entreprise ANSAMBLE sise 18 rue du Pont de l'Arche à Saint-Avertin pour un montant maximum annuel HT de 80 000 €.

Le marché est conclu à compter du 02 janvier 2022 pour une durée d'un an pouvant être reconduit 2 fois, par période d'un an.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

DÉCISION N°2021/218 PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS, FAX ET IMPRIMANTES

Une procédure de marché à procédure adaptée portant sur l'entretien et la maintenance de photocopieurs, fax et imprimantes a été lancée. Suite aux offres reçues, ledit marché est attribué à la société BMS, sise à CHAMBRAY LES TOURS (37170) 30 rue des Frères Lumière, pour un montant maximum annuel s'élevant à 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC.

Le marché est passé pour une durée d'un an, avec possibilité de reconduction annuelle, sans excéder 3 ans toutes périodes confondues.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DÉCISION N°2021/219 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES RESTAURANTS MUNICIPAUX APRES PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Une procédure de marchés à procédure adaptée portant sur la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants municipaux a été lancée. Suite aux offres reçues, lesdits marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montants HT annuels maxi
N° 1 – Surgelés – Produits de la mer, eau douce	POMONA PASSION FROID 550 rue Morane Saulnier-37250 PARCAY MESLAY	35 000.00 €
N° 2 – Surgelés - Viandes	DISVAL 47 rue Clos Renard – 45110 CHATEAUNEUF/L	20 000.00 €
N° 3 – Surgelés – Légumes et plats semi-élaborés	POMONA PASSION FROID 550 rue Morane Saulnier-37250 PARCAY MESLAY	30 000.00 €
N° 4 – Surgelés – Desserts et glaces	DISVAL 47 rue Clos Renard – 45110 CHATEAUNEUF/L	20 000.00 €
N° 5 – Viandes de boucherie	SOCOPA Cours St Paul – 27110 LE NEUBOURG	50 000.00 €
N° 6 – Volailles fraîches	Sté DISTRIBUTION AVICOLE ZI L'hermitage –BP123- 44150 ANCENIS	30 000.00 €
N° 7 – Produits laitiers et avicoles	PRO à PRO - SODEGER ZI Nord Bazouges - 53204 CHATEAU GONTIER	70 000.00 €
N° 8 - Epicerie	BLIN SAS Rue J.Baptiste Godin – 35590 ST GILLES	60 000.00 €
N° 9 – Fruits et légumes et poissons frais	Déclaré sans suite par le pouvoir adjudicateur	80 000.00 €
TOTAL HT		395 000.00 €

Les marchés sont conclus pour une période d'un an (pour l'année 2022). Ils pourront être reconduits 3 fois par période d'un an, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

DÉCISION N°2021/222 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE SERVICES APRES PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE DES SITES ET DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

Une procédure de marchés à procédure adaptée portant sur les prestations de surveillance des sites et des établissements communaux a été lancée. Suite aux offres reçues, lesdits marchés sont attribués à la société suivante :

Lots	Sociétés	Montants maximum annuels HT
1- Prestations de surveillance des sites communaux - Ouvertures et fermetures des sites - Rondes estivales – Surveillance de sites communaux - Intervention sur site en cas de déclenchement d'une alarme	SUD OUEST SECURITE 17 rue Christophe Plantin 37230 FONDETTES	50 000 €
2- Prestations de surveillance des personnes et des biens lors de manifestations ou de spectacles (agents de sécurité)	SUD OUEST SECURITE 17 rue Christophe Plantin 37230 FONDETTES	40 000 €
3- Prestations de surveillance des personnes et des biens lors de manifestations ou de spectacles (SSIAP)	SUD OUEST SECURITE 17 rue Christophe Plantin 37230 FONDETTES	10 000 €

Les marchés sont conclus pour l'année 2022 et pourront être reconduits 1 fois pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

DÉCISIONS N°2021/220, N°2021/221, N°2021/223 et N°2021/225 PORTANT SUR LE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS

Pour 1 décision, il s'agit de la location d'un garage situé rue des Anciennes Ecoles pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022. Le montant du loyer trimestriel s'élève à 63,81 €.

Pour 1 décision, il s'agit de la location d'un logement sis 20 bis rue de Verdun pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Le montant du loyer mensuel s'élève à 528,95 €.

Pour 1 décision, il s'agit de la location à une association d'un local situé 14 boulevard Paul Doumer pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Pour 1 décision, il s'agit de la location à un particulier d'un local situé 32 rue de Rochepinard pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2022. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

1 - DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2022

M. Eric VILLEMAGNE

Le Code Général des collectivités prévoit que, dans les communes de + 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

LE CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales, chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport, présenté à l'appui de ce débat, comporte diverses informations se rapportant au contexte économique et législatif, les grandes orientations qui serviront à bâtir le budget de la commune pour l'année 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement et notamment :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le rapport doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

SOMMAIRE

I-	LE CONTEXTE NATIONAL	3
	1- Le contexte économique	
	2- Le projet de loi de finances 2022	
II-	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	5
III-	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
	1- Les recettes	
	2- Les dépenses	
IV-	CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT	13
	1- Composition de la dette	
	2- En cours de la dette	
	3- Classification des emprunts : charte GISSLER	
V-	LES NIVEAUX D'EPARGNE	15
VI-	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
	1- Les recettes	
	2- Les dépenses	
VII –	ANNEXES	18

I – LE CONTEXTE NATIONAL

1– LE CONTEXTE ECONOMIQUE

(Sources : note d'actualité 20 décembre SVP, note banque de France 20 décembre 2021, gazette des communes)

L'année 2021 a de nouveau été imprégnée des conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

En termes de normes, les modifications à attendre en 2022 s'avèrent plus faibles que les années précédentes, dans un contexte d'élections présidentielles et législatives à venir au printemps.

Dans ce contexte, voici quelques grandes tendances des évolutions économiques :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0 %), les exercices 2021 puis 2022 devraient marquer une reprise importante : + 6,7 % au moins en 2021, et + 3,6 % en 2022. Cette projection tient compte des effets du plan de relance.

- En matière de finances publiques, le déficit public s'élèverait à 8,4 % du PIB à fin 2021, et à 4,8 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait 115,6% du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 114 % à la fin 2022, selon le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022.

- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières en général. Malgré une prévision à la hausse de 1,5% en 2022, l'incertitude qui entoure la prévision reste élevée.

- Enfin, la création massive d'emplois au premier semestre s'est traduite par un taux de chômage de 8,1 % au troisième trimestre 2021 soit un niveau d'avant-crise. Sur le début de l'année 2022, l'emploi pourrait cependant perdre en dynamisme dans le sillage du ralentissement de l'activité en lien avec les difficultés d'offre dans l'industrie et la résurgence de l'épidémie. Le taux de chômage se stabiliserait à 7,9%.

Il est supposé que l'impact sur l'activité économique resterait contenu en France, même si un choc plus fort venant peser sur la croissance à court terme ne peut être exclu.

Les principales difficultés en 2022 devraient porter sur l'approvisionnement en matière premières, notamment le gaz et l'électricité, et la disponibilité de main d'œuvre.

2 – LA LOI DE FINANCES 2022 – CE QUI CONCERNE LES COLLECTIVITES LOCALES

La loi de finances pour 2022 s'inscrit dans le cadre de la dernière année de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022), les ultimes conséquences de la réforme fiscale, le contexte sanitaire, le plan de relance et sa déclinaison territoriale.

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la **suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase. En 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65 %. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale. Le taux qui a été voté en 2021 était donc, s'il n'y a pas eu de décision politique orientant vers une hausse ou une baisse de la pression fiscale, la somme des taux communaux et départementaux. Le même schéma devra s'appliquer pour 2022 et pour les années suivantes.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Selon les données INSEE actualisées, et confirmées par M. Olivier Dussopt, Ministre chargé des comptes publics, à l'occasion du dernier Congrès des Maires, la revalorisation des valeurs locatives devrait être de l'ordre de 3,4 % en 2022.

Il convient également de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Dotation globale de fonctionnement

Les prochaines années devraient être marquées par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC ou le FSRIF.

Le PLF pour 2022 intègre des évolutions notables sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités qui, combinées aux différentes réformes en cours, auront des effets importants sur les niveaux de dotations à percevoir.

Toutefois, les effets de la réforme seront neutralisés pour 2022.

Toujours en matière de DGF, le PLF prévoit une enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant. Comme les années précédentes, il est prévu d'écarter la dotation forfaitaire des communes afin de financer l'augmentation des enveloppes dédiées à la dotation de solidarité urbaine (DSU : + 95 millions d'euros) et à la dotation de solidarité rurale (DSR : + 95 millions d'euros). La DNP verrait son enveloppe inchangée pour la 8^{ème} année consécutive.

Fonds de compensation pour la TVA

Le FCTVA verrait son enveloppe maintenue à 6,5 milliards d'euros.

Les dépenses relatives à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme ainsi qu'à la numérisation du cadastre retrouvent l'éligibilité au FCTVA, grâce à une disposition contenue dans la Loi de finances rectificative pour 2021 du 19 juillet dernier.

Enfin, 2022 sera également la deuxième année de mise en œuvre de l'automatisation du traitement du fonds. Aussi, en 2022, les collectivités percevant le fonds un an après la dépense éligible seront donc concernées par l'automatisation, tout comme celles qui la perçoivent l'année même de la dépense.

II - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR 2022

Les principaux axes d'interventions porteront sur :

- **L'environnement**
 - Implantation d'un maraicher dans les prairies de Cangé.
 - Poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
 - Continuité dans le renouvellement du parc automobile pour atteindre le seuil de 50%

- Renouvellement et amélioration des éclairages publics
- Gestion des espaces naturels et boisés
- Pose de panneaux photovoltaïques
- La sécurité
 - Sécurisation de tous les bâtiments communaux par l'installation de badges et clefs spécifiques
 - Déploiement de caméras de vidéosurveillance sur des équipements publics
 - Installation du poste de police municipale dans de nouveaux bâtiments
- L'action liée à la vie citoyenne
 - Concrétisation des actions décidées par les conseils de quartiers et le conseil municipal des jeunes
 - Mise en œuvre des premières déclinaisons de l'étude mobilité concertées avec les Conseils de quartiers et les riverains
 - Accompagnement des associations pour garantir et maintenir l'engagement du bénévolat
 - Redynamisation du centre bourg avec le maintien de commerces de proximité
 - Préservation du patrimoine avec la réhabilitation des murs d'enceinte du domaine de Cangé
- Le social
 - Action menée dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes
 - Engagement d'une étude visant à mettre en place une tarification fondée sur la situation fiscale des foyers
- La culture
 - Développement des actions culturelles d'envergure
 - A l'occasion des 10 ans de la médiathèque enrichissement des offres de services

Les principaux projets d'investissement pour 2022 :

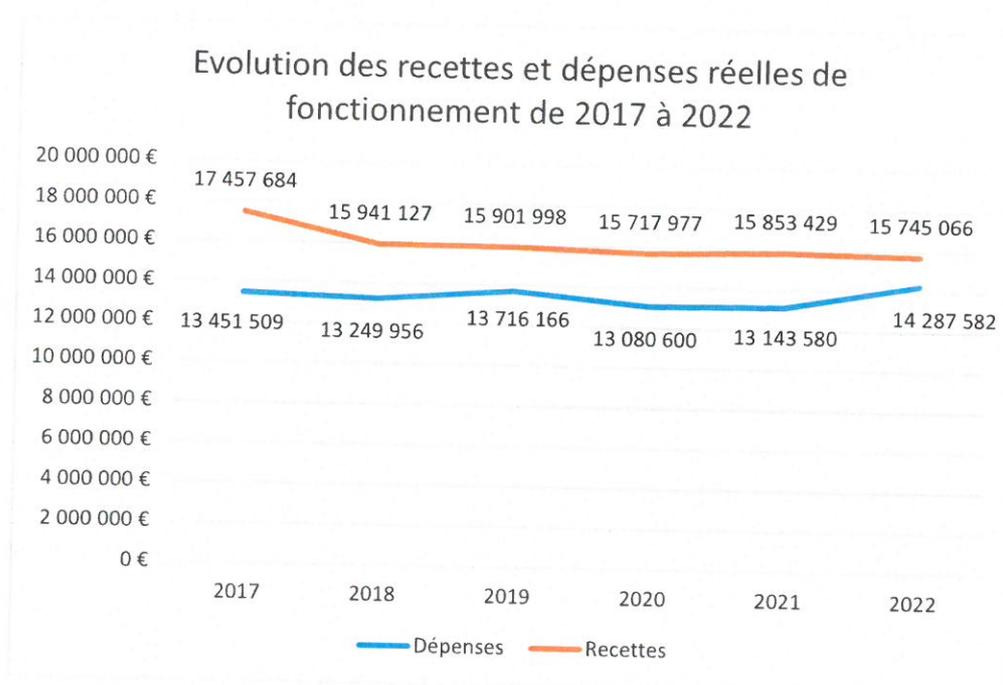
- *Mobilité*
 - Aménagements de sécurité : travaux de mise en accessibilité de la voirie (trottoirs et espaces publics)
 - Réfection rue du chêne, rue des caves à goûter
- *Transition énergétique*
 - Modernisation et amélioration de la performance de l'éclairage public : travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public rue L Brulon entre la Place Plantin et la rue des Cigognes,
 - Travaux d'amélioration énergétique du patrimoine communal (travaux d'isolation, changement des menuiseries, etc.)
- *Services à la population*
 - Sport :
 - Phase 2 du pôle sportif Bellerie : démolition et construction d'un hangar de stockage et du club house
 - Réfection des sols des équipements sportifs
 - Culture :
 - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciennes écoles

- Guinguette : rafraichissement de la structure et remplacement de bateaux
- Education :
 - Réfection complète d'une classe par groupe scolaire
 - Rénovation des pieds de poteaux de préaux – groupe scolaire des grands champs
- *Qualité du cadre de vie*
 - Sécurisation des bâtiments communaux ainsi que des murs d'enceinte du domaine de Cangé
 - Concours de maîtrise d'œuvre –halle de marché
 - Embellissement de la ville, travaux paysagers, plantations d'arbres et installation et développement d'espaces partagés
 - Seconde phase du développement d'outils numériques pour favoriser la gestion de la relation entre la collectivité et entre les citoyens.

Les orientations du budget 2022 de la Ville sont les suivantes :

- Maintien d'un autofinancement élevé pour assurer un bon niveau d'investissement avec un recours modéré à l'emprunt.
- Maintien des taux de fiscalité au même niveau qu'en 2021.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation des coûts de l'énergie.
- Recherche d'une même évolution entre les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'éviter l'effet de ciseau.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Ce graphique représente l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement sur la période de 2017 à 2022, hors produits de cession.

L'année 2021 représente le compte administratif provisoire et l'année 2022 est une estimation qui tient compte des prévisions du rapport d'orientation budgétaire.

1 - LES RECETTES

La collectivité recherche à obtenir une évolution des recettes réelles de fonctionnement dans les mêmes proportions que celle des dépenses réelles de fonctionnement. Les recettes sont évaluées autour de 15,74 M€ soit une hausse de 2,13 % par rapport au BP 2021.

a. Impôts et taxes :

La dotation de solidarité communautaire sera revalorisée en 2022 de 57 477 € représentant une hausse de 20% du montant inscrit au BP 2021 passant de 280 059 € à 337 536 €.

Au vu des recettes perçues sur l'exercice 2021, la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 750 000 € contre 680 000 € en 2021.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation. Les projections ont été réalisées sur une base de 3,4 % d'évolution soit + 275 000 €.

Après un contrôle terrain réalisé en 2021, les entreprises soumises à la taxe locale sur la publicité extérieure et non déclarées, ont été intégrées à la base de données. Cette mise à jour représente pour la collectivité une augmentation des recettes de l'ordre de 11 000 €.

b. Produits des services et du domaine :

Les produits des services sont évalués à 1,97 M€ soit +1% par rapport au BP 2021. Il est escompté au cours de l'exercice 2022, une reprise des activités municipales à un niveau plus proche de celui d'avant crise. Cette hausse d'environ 20 000 € proviendrait principalement des redevances à caractère de culturel.

c. Dotations, subventions et participations :

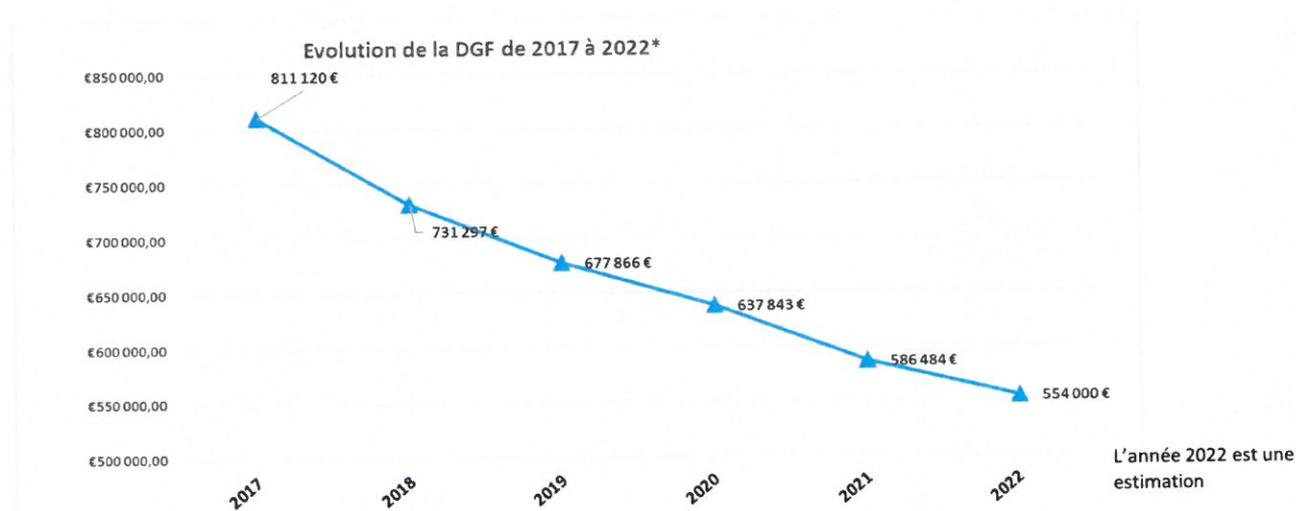
Il est proposé de baser la recette communale liée à la dotation globale de fonctionnement en tenant compte d'un écrêtement identique à 2021 (soit -44 000 €).

La diminution de recettes des participations de l'Etat (-53 000 €) est liée à la fin du fonds d'amorçage, il en est de même pour les subventions de la CAF (-65 000 €)

De plus, concernant les dotations provenant de la Métropole, le rapport d'orientation budgétaire n'ayant été établi à ce jour, il est proposé de répartir sur les réalisations 2020 et de porter leur montant à 279 000 €.

Dans le même temps il est escompté une hausse de 6 000 € au titre du FCTVA et de 15 000 € au titre des fonds de concours et participations de la Métropole.

Rappel de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement :



d. Autres produits de gestion courante

Le produit attendu des locations d'immeubles (logements, garages, commerces) est estimé à 90 000 €, tout comme en 2021.

e. Produits exceptionnels

Constitués des remboursements de sinistres versés par les assurances de la commune, de divers partenariats et de mécénats culturels, leur montant prévisionnel est à nouveau évalué à 50 000 €.

f. Les atténuations de charges

Ce montant est estimé à 140 000 € pour 2022 et correspond à l'estimation des remboursements par l'assurance statutaire de charges de personnel pour longue maladie, maternité, invalidité, accident de travail.

2) LES DEPENSES

De manière globale, les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de 1% soit 146 000 € par rapport au budget primitif 2021. La collectivité recherche la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en tenant compte des hausses du coût des fluides et d'une baisse des intérêts de la dette.

a. Les charges à caractère général :

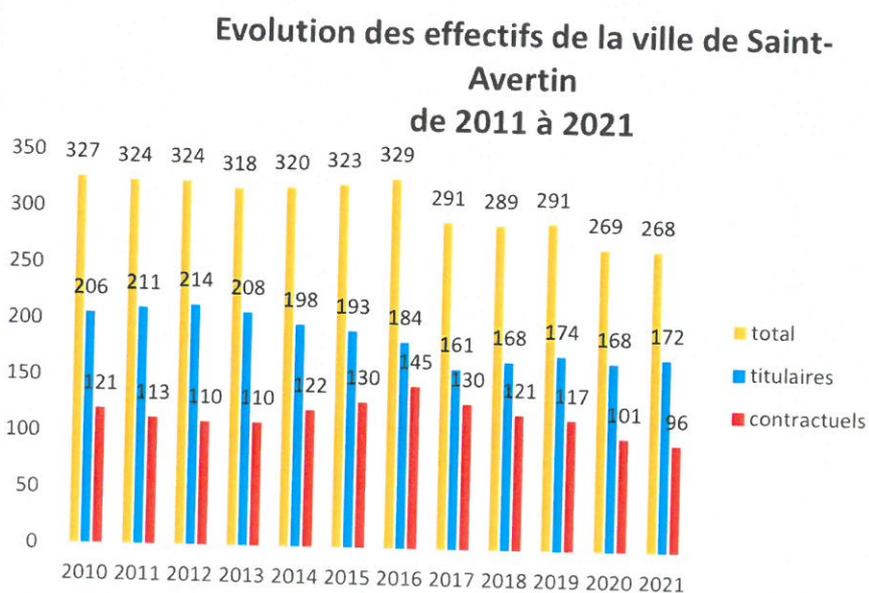
Les charges à caractère général constituent des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services. Elles regroupent les achats de fournitures diverses, les produits alimentaires (y compris l'augmentation liée au développement des produits bio dans nos restaurants scolaires), les fluides (électricité, carburant), les prestations de services extérieurs (téléphonie, maintenance des équipements municipaux), les assurances, etc...

Ces charges devraient varier à la hausse de 5,4%. Cette hausse est principalement due à la hausse du coût matière ainsi que celle de l'énergie. En effet, le coût de l'énergie est estimé en hausse de 27% soit +125 000 €.

Cette hausse des charges à caractère général serait compensée par la diminution des charges financières (intérêt de la dette) (- 33 000 € par rapport 2021) et des charges exceptionnelles (- 20 300 € par rapport au BP 2021).

b. Les dépenses de personnel :

EVOLUTION DES EFFECTIFS



* Effectifs 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 qui n'intègrent plus les agents en disponibilité depuis 2020.

Dans la continuité des 3 dernières années, les agents contractuels occupant des emplois pérennes et remplissant les conditions statutaires verront leur situation étudiée pour une mise au stage comme ce fut le cas pour 8 agents en 2019, 10 en 2020 et 9 en 2021.

Statut	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Emplois hors catégories	total
titulaires	17	36	119		172
contractuels	3	11	39	43	96
total effectifs	20	47	158	43	268

Le temps de travail est de 1607h effectives par an.

Les effectifs 2021 sont stables par rapport à ceux de 2020.

Aucun poste permanent (sans suppression correspondante) n'a été créé en 2021.

Un emploi de chargé de projets Bâtiments sur emploi non permanent a été créé.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (chapitre 012)

La masse salariale 2021 connaît une relative stabilité par rapport à celle de 2020 avec une diminution de 34 255 €.

CA 2018	8 919 663,51 €	3,42 %
CA 2019	9 172 363,07 €	2,82%
CA 2020	8 960 268,46 €	-2,30%
CA 2021 (provisoire)	8 926 013,36 €	-0,37%

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- D'une part, plusieurs augmentations de la masse salariale de l'ordre de 198 000 € :
 - o Les modifications réglementaires applicables en 2021 : 126 000 €
 - o Les recrutements sur des postes créés en 2020 et pourvus en 2021 : 60 000 €
 - o L'effet des pérennisations d'agents contractuels : 12 000 €.
- Ensuite, plusieurs diminutions de la masse salariale de l'ordre de 233 000 €
 - o Des postes pourvus en 2020 restés partiellement vacants en 2021 : 218 000 €
 - o La baisse structurelle de la masse salariale entre les départs et les arrivées : 15 000 €

Ces évolutions contradictoires s'étant compensées, la masse salariale 2021 est relativement stable par rapport à celle de 2020.

Sur la base du CA 2021 établi à 8 926 000 € auxquels sont ajoutés les crédits nécessaires pour pourvoir l'ensemble des postes restés partiellement vacants en 2021 soit 218 000 € ainsi que 255 000 € correspondant aux évolutions précitées, le budget des charges de personnel pourrait s'établir en 2022 à 9 399 000 € soit une augmentation de 0,48% par rapport au BP 2022.

Le budget prévisionnel 2022 devra prendre en compte, en matière de dépenses de personnel, une augmentation globale de 255 000 € justifiées par les évolutions suivantes par rapport au BP 2021 :

1. L'impact en année pleine des avancements d'échelons et de grades 2021 :
34 000 € (+0,36%)

2. Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons 2022 : 36 000 € (+0,39 %),
3. L'impact en année pleine des évolutions de régime indemnitaire 2021 : 5 000 € (+0,05%)
4. L'impact des augmentations du SMIC (octobre 2021 et janvier 2022) ainsi que la refonte des grilles indiciaires applicables aux catégories C au 1^{er} janvier 2022 : 95 000 € (+1%)
5. Indemnités de fin de contrat : 25 000 €
6. Le recrutement pour pourvoir le poste de chargé de projet bâtiments créé en 2021 : 60 000 €

Les prévisions budgétaires des dépenses de personnel depuis 2014

BP 2014	8 911 650 €	1,05%
BP 2014 + BS + DM	9 011 650 €	1,12%
BP 2015	9 100 000 €	0,98%
BP 2016 + DM	9 219 000 €	1,31%
BP 2017	8 730 000 €	-5,30%
BP 2018	8 968 000 €	2,73%
BP 2019 + DM	9 207 000 €	2,67%
BP 2020	9 250 000 €	0,47 %
BP 2021	9 395 000 €	1,57%
BP 2022*	9 399 000 €	0,48%

c. Les autres charges de gestion courante :

Ce chapitre tient compte des subventions versées aux associations locales mais aussi de la participation à la scolarisation des enfants Saint-Avertinois accueillis dans des établissements extérieurs à la commune. Leur montant est évalué à 460 000 €.

Le montant de la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire a été notifiée à la collectivité ; la contribution est fixée à 347 026 € contre 334 000 € en 2021 soit une augmentation de 3,9%.

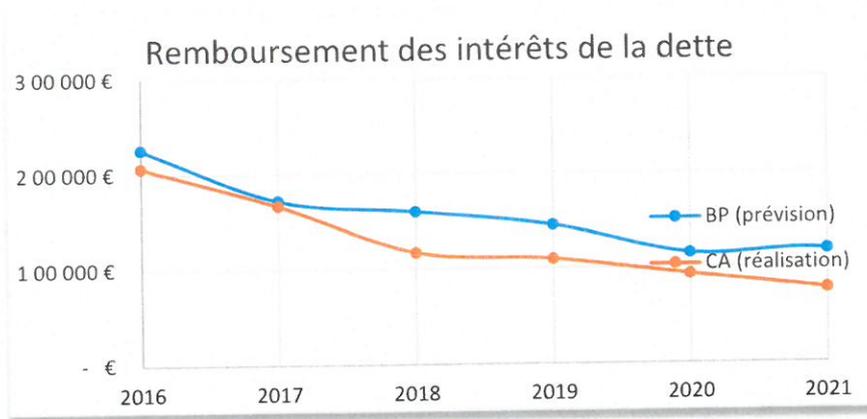
La subvention versée au CCAS est maintenue à hauteur de 180 000 €.

Les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus sont évalués à 179 365 € pour 2022.

Les redevances pour logiciels dans le cadre de l'informatique en nuage sont évaluées à 25 910 € (+ 4 000 € par rapport à 2021).

d. Les charges financières :

Compte tenu du faible endettement de la ville et des taux d'intérêt toujours bas, le montant prévisionnel des intérêts d'emprunts pour 2022 est estimé à 85 000 € en baisse de 28% soit de 33 000 € par rapport au budget 2021.



Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

	BP 2021	Projection 2022	Projection 2023
Recettes réelles	15 416 839,00	15 745 066,00	15 934 006,00
Dépenses réelles	14 341 342,00	14 287 582,00	14 459 032,00
Autofinancement (=épargne brute)	1 075 497,00	1 457 484,00	1 474 974,00

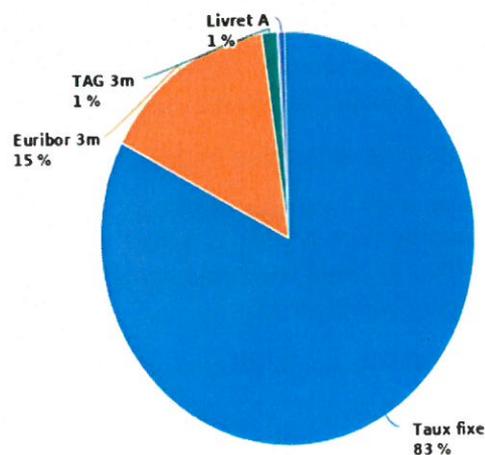
IV – CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

CA prévisionnel

1) Composition de la dette

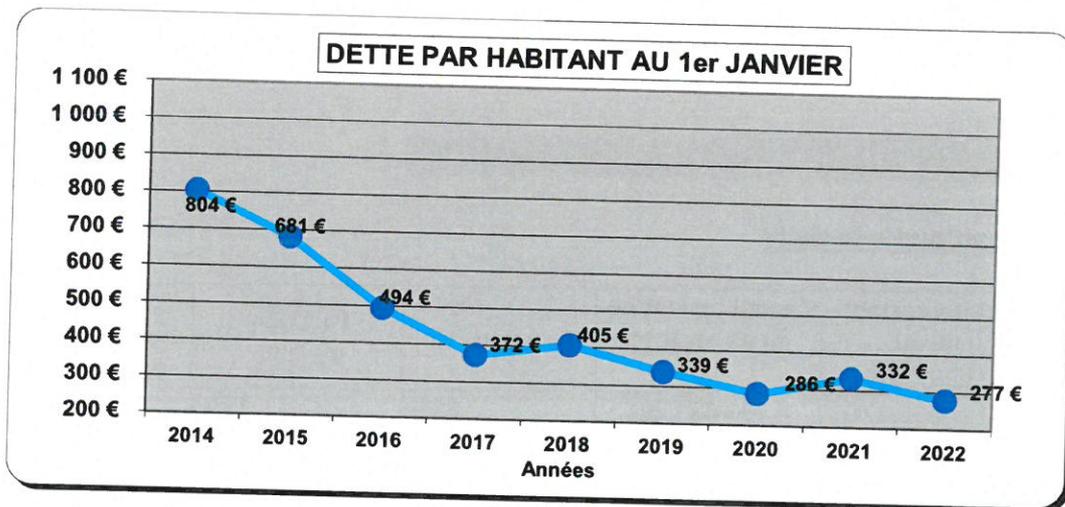
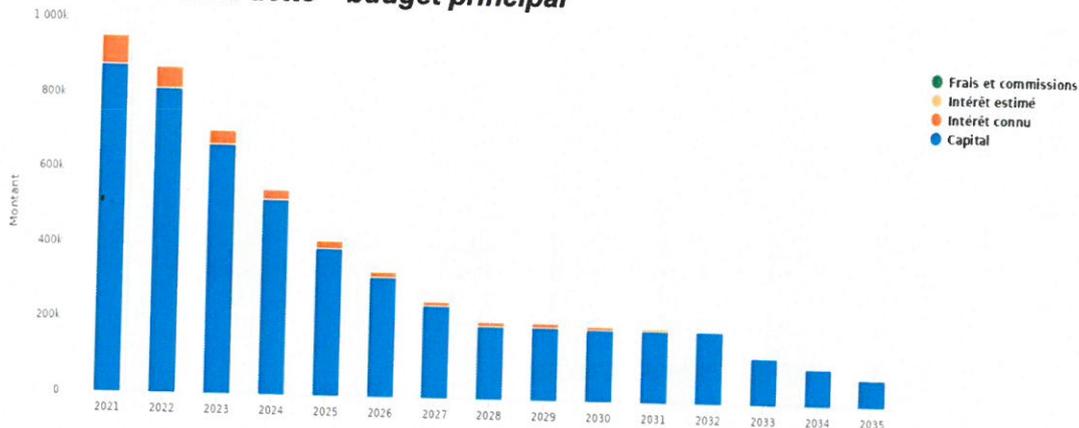
Budget	Capital restant dû au 31.12.2020	Capital restant dû au 31.12.2021	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen de la dette
Principal	5 104 950.27€	4 230 686.89€	83%	17%	1.58%

Répartition par index au 31/12/2021



2) En cours de la dette

Annuités de la dette – budget principal



3) Classification des emprunts en fonction du risque de taux - Charte GISSLER

Instituée après la crise de 2008, à la suite de la dénonciation par certains élus locaux de la présence dans leur dette de prêts qu'ils qualifiaient de toxique, cette charte est entrée en vigueur au 01/01/2010. Elle permet de classer les emprunts en fonction des risques de taux encourus et par voie de conséquence d'informer sur le niveau du risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

Cette Charte propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

- L'indice sous-jacent : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé),
 - La structure du produit : classement de A (risque faible) à F (risque élevé).
- Par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés.

Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-dessous, sur le budget principal 98.82% des emprunts sont classés en A1.



V – LES NIVEAUX D'ÉPARGNE

La hausse prévisionnelle des valeurs locatives couplée avec la diminution des intérêts de la dette permet d'envisager une évolution positive de l'épargne nette.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022	Evolution 2022/2021
Epargne de gestion	1 689 809	1 656 527	1 193 497	1 542 484	29,20%
Epargne brute	1 544 809	1 541 527	1 075 497	1 457 484	35,50%
Epargne nette	705 809	711 527	185 497	621 084	234,80%

*Epargne de gestion = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

*Epargne brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.

*Epargne nette = épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

VI – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES RECETTES

a. Les subventions attendues en 2022

Comme chaque année, la collectivité sollicite au maximum ses financeurs potentiels afin de financer les projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Il s'agira principalement de l'Etat (DETR, DSIL), du Département au titre du F2D (Fonds Départemental de Développement) et de la Métropole au titre des fonds de concours de droit commun, du fonds de soutien aux communes et du contrat de relance et de transition écologique.

b. **Le fonds de compensation de la TVA**

Au vu des mandatements réalisés sur la gestion 2021, la recette est estimée à 500 000 €.

c. **Taxe d'aménagement**

Son montant perçu par la Métropole et reversé à la Ville est estimé à 150 000 € pour 2022.

Pour rappel, l'article 44 de la loi de finances 2021 apportait des changements sur la méthode de recouvrement de cette taxe. Ce n'est plus la DDT mais la DGFIP qui recouvrera la taxe après travaux.

Initialement déclenchée au moment de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, la taxation sera déclenchée, à compter de 2022, à la création ou à la révision de la valeur locative de la taxe foncière.

d. **Le produit des cessions d'immobilisations**

La collectivité a délibéré en décembre 2021 pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la résidence Paul Doumer. Cette cession pourrait être réalisée en 2022, les crédits budgétaires seraient inscrits après que le futur acquéreur soit retenu.

La mise à prix du bien est fixée à 2 390 000 €, valeur vénale évaluée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

e. **Emprunt**

Le financement des futurs investissements se fera par le biais de l'autofinancement d'une part et un emprunt d'équilibre de l'ordre de 2 335 775,00 € d'autre part.

2) **LES DEPENSES**

a. **Le remboursement du capital de la dette**

Le remboursement prévisionnel du capital de la dette s'élèvera en 2022 à 836 400 €.

b. **Les opérations d'équipement, plan pluriannuel d'investissement**

Le programme pluriannuel d'investissement s'établirait à hauteur de 4 085 600 €, somme incluant le fonds annuel d'investissement de 550 000 € HT versé à la Métropole pour la réalisation des dépenses transférées depuis 2017 ainsi que le fonds de concours complémentaire de 550 000 € HT.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les prévisions d'investissement à 2 ans pour le budget communal et l'enveloppe métropolitaine sont les suivantes :

	2022	2023
Voirie et mobilité	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
Aménagements de voirie	820 000,00 €	925 000,00 €
Eclairage public	210 000,00 €	140 000,00 €
Espaces verts métropolitains	41 000,00 €	25 000,00 €
Défense incendie	29 000,00 €	10 000,00 €
Equipements pour les services à la population	1 199 500,00 €	835 000,00 €
Rénovation terrains de tennis Bellerie	250 000,00 €	
Site Bellerie - phase 2 (hangar de stockage, club house)	600 000,00 €	720 000,00 €
Médiathèque : aménagement de la terrasse	25 000,00 €	
Théâtre de l'Ephémère : étude et maîtrise d'œuvre	40 000,00 €	50 000,00 €
Réfection des sols des équipements sportifs	111 000,00 €	
Concours de maîtrise d'œuvre - halle de marché	50 000,00 €	65 000,00 €
Guinguette : rafraîchissement de la structure, remplacement de bateaux	123 500,00 €	
Economies d'énergie et amélioration énergétique des bâtiments	1 014 500,00 €	790 000,00 €
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les groupes sportifs	85 000,00 €	
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les groupes scolaires	276 500,00 €	390 000,00 €
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les autres bâtiments municipaux	653 000,00 €	400 000,00 €
Qualité de vie	370 200,00 €	250 000,00 €
Travaux de sécurisation et contrôle d'accès	150 000,00 €	150 000,00 €
Espaces verts municipaux	40 000,00 €	40 000,00 €
Voirie municipale	180 200,00 €	60 000,00 €
Outils informatique (évolution logiciel, infrastructure serveur, matériel informatique), véhicules, plan communal de sauvegarde et autres besoins des services	401 400,00 €	300 000,00 €
TOTAL	4 085 600,00 €	3 275 000,00 €

VII – ANNEXES

Le financement de la section d'investissement :

	BP 2021	Projection 2022	Projection 2023
Opérations d'équipements	5 281 586,70	4 085 600,00	3 275 000,00
Emprunts	890 000,00	836 400,00	700 000,00
Total des dépenses	6 171 586,70	4 922 000,00	3 975 000,00
Recettes d'investissement	2 203 275,71	1 128 741,00	1 070 000,00
Cessions	165 000,00		
Total des recettes	2 368 275,71	1 128 741,00	1 070 000,00
Besoin de financement			
	3 803 310,99	3 793 259,00	2 905 000,00
Autofinancement prévisionnel			
	1 075 497,00	1 457 484,00	1 474 974,00
Emprunts nouveaux	2 727 813,99	2 335 775,00	1 430 026,00
Financement du besoin	3 803 310,99	3 793 259,00	2 905 000,00

	TOTAL AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Aménagements La Bellerie (Tennis, stockage, Club-house)	1 320 000,00	600 000,00	720 000,00	
Accessibilité dans les bâtiments communaux	365 000,00	125 000,00	110 000,00	130 000,00
Mur d'enceinte de Cangé	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
Sécurisation des sites communaux	450 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Rénovation de classes	180 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL	2 515 000,00	1 035 000,00	1 140 000,00	340 000,00

M. Le Maire

Merci Éric, donc je le répète comme c'est un débat d'orientation budgétaire donc toutes les remarques, questions, intentions de tout le monde évidemment sont essentielles et seront bonnes à apprendre. Je ne vais pas revenir sur le détail.

Ce qui m'importe surtout c'est de garder un autofinancement qui progresse, de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, et les dépenses à caractère général surtout, de la maîtriser malgré une inflation importante et l'augmentation des coûts de l'énergie et tout cela en ayant recours modéré à l'emprunt. On va revenir quand même sur les deux derniers exercices et les 6 millions d'euros d'investissement sur les deux dernières années, 4 millions d'euros qui sont projetés sur 2022, avec de gros projets en début de mandat assez significatifs qui viennent d'être inaugurés en début d'année : c'est le tir à l'arc et puis ce sont les travaux de rénovation et l'entretien du patrimoine avec notre bâtiment de l'orangerie. Et malgré ces gros travaux et avec de l'organisation, parce que nous sommes allés chercher les subventions, parce que nous sommes allés trouver des accompagnements, parce que nous avons dans les entreprises, avec les entreprises qui nous ont accompagné, eu des attentions aussi peut-être particulières mais nous arrivons quand même à décliner des travaux, à créer des gros projets et puis à recourir à un emprunt tout en permettant aussi un désendettement et donc à maintenir un autofinancement qui progresse. C'est de bonne augure sur les projections et on vous a fait cette déclinaison-là sur plusieurs années, ça nous laissera aussi de grandes libertés de manœuvre pour pouvoir continuer les gros travaux et projets de notre mandat.

On maintient des taux de fiscalité au même niveau que 2021 après les avoir baissés de 2 % sur les deux dernières années. C'est peut-être une des particularités métropolitaines : à Tours, il y a 11 % d'augmentation alors que nous restons à faible niveau. On reste, avec Chambray-les-Tours et Saint-Cyr, les communes avec les taux d'imposition sur le foncier bâti les plus bas y compris les plus bas même du département, c'est important de le souligner. On paie toujours trop d'impôts, vous l'avez vu sur vos fiches d'imposition parce que les bases locatives sont élevées mais ce ne sont pas les taux d'imposition municipaux qui font aujourd'hui que cette somme élevée que nous payons.

On doit chercher à optimiser nos dépenses, car optimiser nos dépenses c'est acheter mieux, c'est réaliser toutes les rénovations thermiques qui sont prévues sur l'ensemble des bâtiments et les diagnostics énergétiques qui vous seront déclinés dans la présentation du budget prévisionnel parce que la meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas. Le diagnostic énergétique permettra de voir là où on peut très rapidement et concrètement engager fortement des travaux d'isolation afin dépenser moins et de consommer moins. Et ses intentions ne sont pas simplement portées sur les bâtiments municipaux, je rappelle aussi que ce sont des intentions fortes que nous avons portées dès le début du mandat, je m'y suis attelé avec l'ensemble des dirigeants, des présidents, des offices bailleurs sociaux, voilà, pour apporter sur les bâtiments donc sociaux dont nous disposons sur Saint Avertin. Des intentions fortes de Touraine Logement a commencé à terminer d'ailleurs les travaux sur la résidence l'entrée de la ville et puis c'était aussi de gros investissement portés par VTH qui se sont conclus sur le quartier de Château Fraisier. Les résidents conviennent que c'était peut-être compliqué pendant la rénovation mais, aujourd'hui, la facture d'électricité a bien baissé, leurs loyers légèrement augmenté, mais la bascule elle se fait avec les diminutions du cout d'énergie. VTH est engagé également dans les prochaines années, prochains mois, mais sur plusieurs exercices, à traiter également la rénovation des bâtiments qui se trouvent sur le quartier des Grands Champs. C'est la deuxième vague et donc c'était important. Ce ne sont pas seulement des engagements et des optimisations municipales mais aller accompagner nos partenaires à pouvoir le faire également. Acheter mieux c'est aussi l'alimentation pour la restauration scolaire. Les coûts flambent, l'augmentation du prix du beurre, du pain, du lait... les aliments essentiels pour le restaurant scolaire qui sont trois restaurants scolaires en régie. Ce n'est pas une cuisine centrale qui livre en liaison froide et remet en température. Les repas sont fabriqués chaque jour sur place donc nous accordons une attention importante également à ces achats.

Et puis on aura un œil attentif sur la revalorisation de nos recettes. Nous allons continuer à aller chercher les subventions, des aides, des accompagnements pour financer les projets avec une attention particulière pour la Métropole, le département et la région.

La revalorisation de la tarification de nos services, c'est important également, je vous expliquais le coût des denrées alimentaires mais, sur l'ensemble des services municipaux, il faudra avoir aussi un regard attentif et nous l'aurons dans le cadre de cet exercice, avec différentes commissions qui se mettent en place. La tarification de nos services sera fondée sur la situation fiscale des foyers et y compris pour la restauration scolaire.

Donc ces orientations, elles sont dans l'air du temps, elles tiennent compte des préoccupations générales, de la crise et les difficultés climatiques mais elles ont aussi des spécificités saintavertinoises. Elles nous permettent et nous permettront de continuer nos engagements, les engagements de notre mandat et conduire les grosses missions, les chantiers sur lesquels nous nous sommes engagés.

La parole est ouverte.

M. Patrick NOGIER

Moi je trouve très bien qu'il y ait un outil de programmation des investissements le PPI, surtout par rapport aux opérations qui sont les nôtres et qui répondent à nos engagements : l'amélioration de la performance énergétique ou la redynamisation du centre bourg avec la préservation du patrimoine bâti. Je salue ce budget qui est très bien. Merci.

M. Le Maire

Merci Patrick, alors Brigitte et Brigitte

Mme Brigitte LIZE-BRUN

La maîtrise des énergies, je pense qu'il est important de dire que c'est une source importante de réduction des consommations électriques que les enjeux sont certes économiques, mais aussi environnementaux et sociaux. Alors on peut décliner ça en sécurité des personnes et des biens, maîtrise de la consommation d'énergie, diminution des nuisances lumineuses, un espace qu'on appelle la pollution du ciel nocturne, la collecte et le recyclage du matériel usagé. Nous souhaiterions avoir des précisions sur ce que vous comptez faire justement dans ce domaine parce que je pense qu'il y a quand même quelques études de faite, dernièrement il y a eu une réunion très intéressante à l'initiative de l'association de Cangé, justement cet éclairage comment réduire ses dépenses et donc dans la salle il y avait notamment une personne qui fait partie d'un bureau d'études qui met en place en fait toutes les actions dans cette direction. Donc à savoir est-ce que vous avez eu des contacts avec ce genre d'associations ou du bureaux d'études, sachant que sur une ville comme Joué-lès-Tours et sur Ballan-Miré me semble-t-il, il y a déjà eu des actions mises en place pour réduire l'éclairage la nuit. Bien sûr ça demande une étude sur le long terme, à faire des actions ponctuelles et en faire une analyse par la suite, voilà.

M. Le Maire

Merci Brigitte, mais c'est une préoccupation majeure la consommation et l'énergie en général, sur l'éclairage public alors cette association portée par Monsieur LEFEVRE effectivement nous avait sollicités pour participer et engager éventuellement des débats. Nous prévoyons 210 000 € cette année pour l'éclairage public pour changer des candélabres pour enlever ces globes qui datent des années 70-80. Quand ils ont été installés ce devait être dans l'air du temps, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec l'impact sur la biodiversité. A Ballan-Miré, partiellement à Joué-lès-Tours et également dans certaines parties de Chambray, à Fondettes, Druye, Berthenay, Saint-Genouph, Villandry, Savonnières, plutôt dans les zones rurales où l'extinction totale de l'éclairage public est possible sur des tronçons et à des horaires précis, c'est donc généralement de 23 heures à 4h du matin qu'il y a des extinctions.

A Saint-Avertin, la rue Sainte-Hélène et le quartier de la Bellerie, avec l'accès au parking et le cheminement que nous venons de constituer sur le pôle sportif, ce sont des zones qui, parce qu'elles sont peu utilisées peuvent être éteintes et qui s'allument au fil de l'eau quand une voiture passe. Mais il y a d'autres secteurs qui nécessitent un éclairage permanent mais modéré, c'est tout le quartier alors je l'appelle le quartier Balzac globalement dont on aura traité la totalité cette année. On a terminé en 2022. Tous les candélabres ont été changés ou vont être changés, ce serait donc terminé cette année avec des ampoules à LED qui permettent 60 % de consommation d'énergie en moins que l'iode. Ces éclairages-là qui nous permettent de graduer

l'intensité, la puissance, la luminosité font diminuer aussi de 50 % le tirage à puissance maximum de 22 heures à 4h du matin. Quand vous sortez à 23h00 heures vous ne vous rendez pas compte, vous voyez de l'éclairage urbain, quand vous êtes là à 22 heures et que la lumière descend, vous voyez bien qu'il y a une diminution de luminosité si on doit les garder allumés. C'est ce que l'on fera partout.

Je suis bien conscient qu'on n'a pas suffisamment de ressources mais ce sont des ressources qui sont liées à notre enveloppe métropolitaine. Si on fait plus sur l'éclairage, on fera moins sur la voirie car nous avons une somme globale d'un million cent mille euros d'investissement.

Dans le cadre d'une compétence métropolitaine, au niveau de la direction de l'énergie, il y a une étude sur une action d'installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité pour compenser un investissement concernant des candélabres. Il faudra voir comment cette compétence pourra être déclinée avec équité sur l'ensemble de la métropole.

Mme Brigitte LIZE-BRUN

Sur ces zones d'activités, pendant la nuit, est-ce qu'il y a déjà une réduction de l'éclairage ?

M. Le Maire

Dans les zones d'activités, ce sont des grands candélabres à iode. Le jour où on pourra les changer on sera dessus, mais on ne peut vraiment pas. Tout est réglé aujourd'hui par des armoires électroniques alors d'abord il faut aussi changer l'armoire qui gère les candélabres. En fait, ce n'est pas si simple. La rue de Cormery dont le réaménagement est terminé sur la partie haute c'est-à-dire en bas de la descente depuis la place Plantin jusqu'à la rue de la fortillière, on vient de faire l'enfouissement des réseaux on va changer les candélabres dans les semaines qui viennent et ces candélabres seront à LED. On va pouvoir diminuer l'intensité lumineuse. Ce sera fait petit à petit au fil de l'eau. Globalement, il faut 15 à 20 ans sur le cycle d'investissement dont nous disposons actuellement pour changer d'ensemble de nos candélabres. Mais juste changer, pas rénover ce qui viennent d'être d'installés cette année ou il y a deux ans. Le changement de cette année sera dans le quartier des peintres, nous allons faire les changements de candélabres dans le courant de l'année. Mais c'est insuffisant et j'en suis bien conscient, c'est la consommation d'énergie globale et les impacts sur la faune, la flore et la biodiversité en général. J'en suis bien conscient.

Mme Brigitte LE BRET

Donc moi c'était pour parler éventuellement des projets que nous avons et que nous souhaitons porter au niveau des écoles, de l'éducation. On a évoqué, en effet, la restauration des salles de classe. On peut se féliciter de savoir que trois nouvelles classes seront rénovées, ce qui va nous porter à une dizaine de classes quand même en trois ans qui vont être rénovées avec vraiment beaucoup de satisfaction de la part des enseignants. Donc on peut remercier les services techniques qui maintenant sont tout à fait rôdés dans ces travaux. Je dois dire que oui ça roule tout seul. Les enseignants sont présents, donnent leur avis. On a des modèles standardisés mais en même temps qui s'adaptent un petit peu à l'âge des enfants puisqu'une classe de maternelle et une classe d'école élémentaire ne sont pas tout à fait pareil. On s'adapte donc à l'âge des enfants et à la pédagogie.

On a évoqué également avec grande satisfaction l'agrandissement du réfectoire de la maternelle des grands champs parce que, en effet, il y a beaucoup d'enfants qui déjeunent à la maternelle et donc il fallait le rendre un petit peu plus accueillant ainsi que, pour le confort au niveau du personnel, le vestiaire du personnel. Donc ça se sont des gros travaux et puis toujours se féliciter du budget qui est accordé pour les élèves dans les classes. J'ai entendu, récemment, une enseignante me dire à quel point jamais elle avait vu un tel budget apporté dans les écoles pour tout ce qui était fournitures, matériel etc.

On est très satisfaits de pouvoir apporter aussi notre soutien au projet d'école. Cette année particulièrement à Léon Brûlon, ils ont un projet de fabrication d'une fresque qui sera posée sous le préau. C'est un projet d'école. Tous les enfants vont participer à l'installation et à la fabrication de cette fresque. Un gros projet d'école à Grands Champs, qui touche de la maternelle au CM2 : un projet qui s'appelle « nature en ville ». Après la ferme qu'on a eue au mois de juin l'année dernière, nous allons avoir beaucoup de projet autour de la sensibilisation des éco-gestes, la nature, le potager et la création également d'une fresque qui contribue, en quelque sorte, à la rénovation du bâti.

Enfin des projets aussi aux abords des écoles au niveau de la sécurisation et puis la poursuite de l'installation des garages à vélos puisqu'on a mis en place cette année une tentative pour pouvoir dénombrer combien d'enfants en maternelle utilise le vélo. Evidemment, ce n'est pas trop la saison mais, dans quelques mois, je pense qu'on pourra chiffrer et on pourra mettre en place des garages à vélos adaptés aux écoles maternelles.

Puis au DPE, on voudrait aussi pouvoir continuer à rénover certaines sections comme nous l'avons fait cette année à Tom Pouce. On a un projet de jardin zen à l'entrée de Trampoline pour agrémenter également l'accueil qui n'a pas été finalisé encore.

M. Le Maire

Merci Brigitte, juste dans ce cas-là, puisque tu parles de garage à vélos, effectivement comme engagement important et c'est tout ce qui va être le cheminement également et ce qui avait été évoqué dans le cadre des conseils de quartier mais, si Éric a des compléments sur les garages à vélo puis après Betty si tu veux compléter également, rajouter autre chose concernant les garages à vélo et les sécurisations de certaines voiries.

M. Eric VILLEMAGNE

Sur les voiries communales, ce budget 2022 traduit très concrètement les premières actions, les premières orientations du projet de mobilité. Je profite d'avoir la parole devant l'assemblée et la presse pour à nouveau remercier l'ensemble des collègues et des conseillers de quartier qui se sont mobilisés sur les nombreuses réunions en phase de diagnostic, en phase d'orientation et en phase d'action sur l'élaboration de ce plan. Ça a été dans des conditions sanitaires qui n'était pas nécessairement les plus optimales donc encore une fois qu'ils en soient remerciés parce que c'est du bénévolat pour eux et du temps.

Effectivement, on traduit assez clairement aujourd'hui dans ce budget tant en étude ou en travaux des actions qui ont été menées avec les conseils de quartier. Alors tu en as parlé Laurent, par exemple, en matière de continuité cyclable, quand on fait des travaux au niveau de la rue des placiers, de la rue de l'orangerie, quand on travaille avec le collectif cycliste 37 sur la rue de l'oiselet, quand on poursuit rue de la Castellerie, on fait des travaux qui permettent, et qui permettront après, de poursuivre le cheminement jusqu'à la rue des cigognes. Quand on travaille avec la métropole sur la continuité cyclable qui s'inscrit dans le schéma directeur métropolitain entre la rue Léon Brûlon et l'avenue Beugaillard via l'avenue du Général De Gaulle, quand on travaille toujours avec la métropole sur le réaménagement du rond-point entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue des pierres plates, voilà, toutes ces continuités piétonnes, ces continuités cyclables s'inscrivent dans ce cadre et elles épousent autant que possible les orientations des conseils de quartier. Il y a aussi, bien évidemment, ce que j'ai toujours dit, la voiture a toujours sa place à Saint Avertin, peut-être un peu moins qu'avant mais elle a toujours sa place et c'est pour ça qu'on travaille aussi avec les riverains. Par exemple, rue de la Sagerie, pour essayer de limiter la vitesse, réduire cette vitesse donc il y a des études qui sont faites dans cette partie de la commune.

Egalement rue des caves à goûter, vous avez pu voir sur la Nouvelle République encore dernièrement où on a obtenu l'accord de principe du Maire de Larçay pour participer au financement de ces travaux, voilà. Donc c'est toutes ces opérations qui aujourd'hui, se concrétisent, donc dans ce budget alors là dans les orientations budgétaires qui vous sont proposées. Et puis on a des travaux aussi vous savez tout simples : quand vous montez la côte vers la rue Léon Brûlon, vous avez trois candélabres en béton, qui sont extrêmement malheureux, qui empêchent la continuité des gens qui sont avec des poussettes. Donc on va enlever ces trois candélabres, c'est 60 000 €. Oui, c'est des coûts qui sont exorbitants, qui sont exorbitants que vous verrez donc se traduire dans le budget.

Mais c'est aussi, c'est ce petit quotidien qu'on essaie d'améliorer pour qu'on puisse continuer à vivre bien à Saint-Avertin.

M. Le Maire

Je vous donne la parole Véronique LACROIX et puis ensuite Elisabeth LEMAURE et après Philippe COLOMBAT.

Pour nos correspondants presse concernant la rue des caves à goûter : on avait prévu en 2021 et on n'a pas pu l'engager. Ce serait irresponsable de l'engager seul, si on n'a pas le partenariat de la commune de Larçay. Ce n'était pas le cas, Jean-François CESSAC s'est engagé à le faire. Il a dit, dans son point presse au moment de ses vœux cette année, que, dans l'ensemble des travaux, il y aura les travaux de la rue des caves à goûter. Tant mieux, je vous rappelle que, sur la rue des Caves à goûter, il y a deux tiers qui sont à Larçay et un tiers seulement à Saint-Avertin. Le tiers entre la rue des Minimes et la rue du Carroi, quand on descend, c'est Saint-Avertin. C'est peut-être une des parties les plus malheureuses et puis endommagées donc on s'est engagé, entendu avec notre collègue de Larçay, à traiter dans le dernier semestre ces travaux pour refaire simplement le tablier. On ne va pas faire de trottoir, on ne va pas élargir la rue, on ne va pas en faire une avenue, elle sera toujours sinueuse, il y aura toujours la même déclivité. Mais le tablier sera propre, ce sera plus facilement circulaire, particulièrement pour les deux roues. Contraint par endroits, quand on passera les Minimes en direction du Placier, il y aura quelques contraintes et quelques aménagements, là c'est une chaussée qui est complètement à Larçay mais il y aura quelques contraintes, quelques chicanes qui seront posés pour limiter la vitesse. Cela permettra aux habitants de chaque côté, côté Saint-Avertin ou côté Larçay, de pouvoir de sortir de chez eux sans risquer d'être heurtés par un véhicule qui descend, qui déboile à toute vitesse. Ce sont des aménagements qui seront portés et je vous assure que, même si Larçay, pour des raisons qui m'échappent, ne s'engagerait pas, même si c'est malheureux nous irons et nous ferons notre tronçon en 2022. Véronique.

Mme Véronique LACROIX

Sur la mobilité, j'ai compris que la suite de la réflexion allait être menée directement avec les riverains et plus avec les conseils de quartier ?

M. Le Maire

Non, les deux. Mais de toute façon sur un quartier quand on intervient, voyez la Rue de la Sagerie, c'est bien passé par le conseil de quartier des Grands Champs. Mais c'est évoqué avec les riverains de la Sagerie qui souhaitent quelques aménagements pour pouvoir stationner leurs véhicules. Donc il y a quelques places de stationnement qui vont être dessinées pour qu'ils puissent se stationner. Mais ça se fait en concertation avec le conseil de quartier obligatoirement.

Mme Véronique LACROIX

Donc du coup ça va se passer comment, il va y avoir des réunions publiques ? Est-ce qu'il y a déjà un programme de ces réunions-là ? Et puis deuxième partie de ma question, là on est beaucoup sur des actions ponctuelles pour résoudre des problèmes ponctuels. Où est-ce qu'on en est sur l'aspect global mobilité et notamment sur les grands sujets comme la desserte du centre bourg ou l'arrivée de l'hôpital trousseau ?

M. Le Maire

Alors Trousseau c'est un sujet purement métropolitain avec des impacts sur Saint-Avertin, vraisemblablement modéré, dans la mesure où toutes les entrées, même en phase de travaux continueront par Chambray et avenue de la république donc aucune entrée côté Saint Avertin.

Je fais une digression sur l'hôpital trousseau : j'ai assisté au jury du nouvel hôpital psychiatrique. Pour ceux qui ont assisté la présentation publique, c'est hôpital psychiatrique qui ne devait se faire qu'en 2030. Théoriquement, c'était le dernier bâtiment qui devait être construit. Finalement, c'est le premier qui va sortir de terre. L'hôpital psychiatrique sera terminé en 2026. Le choix du jury a retenu trois entreprises qui ont candidaté pour la confection. On va rentrer dans les phases de concertation sur les choix esthétiques. On aura un choix définitif qui sera posé en septembre.

Et puis derrière, les travaux vont commencer. Cet hôpital psychiatrique va se trouver à proximité de celui existant, d'ailleurs qui deviendrait, a priori, un EHPAD. Ce n'est pas encore certain mais le nouvel hôpital psychiatrique va donc être en amont de celui qui existe, regroupant les trois hôpitaux qui existe actuellement aujourd'hui à Saint-Cyr, Bretonneau et Trousseau. Les ajustements ou agencement des travaux pourraient se faire par le chemin du jard et dans l'allée Ambroise Paré, exclusivement pour les travaux, exclusivement dans ce cadre-là.

J'ai maintenu mon exigence auprès de la direction générale du CHU que Saint-Avertin soit totalement épargnée de ces zones travaux. Parce que les rues structurantes qui arrivent, qui sont l'avenue du Général De Gaulle et la rue de la Sagerie ne sont pas dimensionnées pour accueillir, supporter les frais de travaux qui seront possiblement concomitant avec les travaux du tramway. Donc ça c'est encore en cours de concertation et nous avons déjà initié, avec le CHU et le conseil de quartier des Grands Champs, une première réunion de présentation des travaux et de l'organisation et les impacts sur leur quotidien notamment l'impact qui peut y avoir de transposition de l'héliport puisque l'héliport, là où il est situé, va être déconstruit pour faire les premières constructions du nouvel hôpital trousseau. Il va être reporté juste à côté du logipôle temporairement puisqu'à la fin il intégrera la toiture du nouvel hôpital trousseau.

Donc on leur a exposé, présenté le choix. Il y avait une quarantaine de présents, c'était au mois de juin ou début juillet. C'était à cette période-là, beaucoup de questions, beaucoup de réponses apportées, beaucoup de satisfaction quant aux réponses apportées, de l'inquiétude, des incertitudes encore parce que je pense que c'est une construction colossale qui va s'engager et on aura certainement des répercussions et les impacts.

Il faudra toujours être prudent. Je serai excessivement vigilant et prudent dans ce cadre-là, parce que Saint-Avertin ne peut pas voir que tous les inconvénients : pas avoir de tramway, pas avoir de proximité de soins direct puisque tout va se construire du coup sur Chambray et puis avoir que l'impact sur les véhicules qui, parce qu'il y aura le tramway...

Je vais faire une deuxième digression vous m'en pardonnerez, parce qu'il y aura le tramway. Les véhicules ne pourront plus circuler sur la nationale 143, et je l'appelle comme ça vous m'avez déjà entendu dire que je continuerai à l'appeler plus comme ça, parce qu'elle sera contrainte et donc les véhicules circuleraient par la rue de Cormery pour rentrer dans Saint-Avertin et après récupérer l'autoroute. Il en est hors de question, je m'opposerai temps que je le pourrai à ce que ce tramway puisse arriver à la Papoterie, même si mon collègue Chambraysien nous dit qu'il y a des milliers de véhicules qui arrivent à ce rond-point et qu'il faut absolument que le tramway puisse arriver à la Papoterie, parce que les gens pourront stationner leur véhicule et utiliser les transports en commun, parce qu'on ne veut plus autant de véhicules qui puissent rentrer dans Tours.

Quand vous avez 21 000 véhicules qui passent sur l'avenue nationale 143 et 12 000 qui rentrent dans la rue de Cormery, ce n'est pas 200 places de parking qui vont résorber l'ensemble du problème. Donc il ne faut pas que le tramway arrive à la papoterie. Il faut qu'il s'arrête à Trousseau pour que cette rue structurante, cette nationale puisse absorber les flots de véhicule. Sinon, c'est Saint-Avertin qui en subira toutes les conséquences et nous devons tous nous opposer je pense à cette installation. 200 places de parking, 60 millions d'euros de travaux, entre Trousseau et la Papoterie, pour moi l'investissement il est clair, il est énorme pour une situation de stationnement qui est obsolète et cet investissement et cette organisation, ce sont nos enfants demain, voisins, cousins qui en subiront les conséquences et ce sera trop tard.

Il faut donc avoir un point de vigilance et vraiment une attention forte sur le tramway, sur les travaux de Trousseau, sur cet axe-là. Pour le centre bourg, les organisations que vous évoquez liées au plan mobilité, alors c'est toutes les présentations ont été faites par Anséric LEON sur l'ensemble des conseils de quartier. Ce sont des travaux qui vont se faire, mais qui se feront que malheureusement touche par touche, comme vous venez d'évoquer, parce que on ne peut pas envisager une refonte globale aujourd'hui du plan de circulation et l'organisation de l'entrée dans le centre bourg.

Je pense, par exemple, à la Rue Maurice Cottier, qui deviendra une rue à sens unique : on rentrera rue de Rochepinard, on tournera à droite pour aller rue Maurice Cottier jusqu'à la place du 11 novembre et on ne reviendra plus sur Rochepinard par Maurice Cottier. On reviendra par la rue de Grandmont. Et ça, on ne peut pas l'envisager tant qu'on n'a pas terminé l'ensemble des travaux du centre-bourg là où il y a le café des sports et le projet « Réalités » des terrasses du Cher. On ne peut pas l'envisager tant qu'on n'aura pas

construit notre maison de santé, place du 11 novembre et requalifier la place. On ne peut pas l'envisager tant qu'on n'aura pas conclu l'organisation sur le bâtiment du CCAS aujourd'hui qui va bénéficier à la fois de l'installation la police municipale, de la refonte de la banque alimentaire, de la restructuration des locaux du CCAS et tous les travaux de l'énergie, la préservation énergétique, qui vont se faire sur ce bâtiment.

Quand tout sera fini, on pourrait envisager des modifications du plan de circulation. Nous le ferons et l'expérimenterons quand l'ensemble des travaux seront faits, pour pouvoir permettre une organisation un peu plus saine. Brigitte question mais après y avait Elisabeth qui voulait prendre la parole.

Mme Brigitte LIZE-BRUN

Je suis assez surprise en fait de la nature du nouveau planning, parce que jusqu'à présent on nous avait dit, notamment avant 2020, qu'il y avait donc une étude faite sur la mobilité et donc qui allait générer par la suite très rapidement, presque le lendemain de votre élection, une nouvelle façon de circuler sur Saint-Avertin et tous les problèmes seraient réglés. C'est ce qui avait été dit.

M. Le Maire

Il faut me retrouver les compte-rendu de cette expression en tout cas.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Je grossis peut-être un peu le trait mais c'est l'esprit de ce que vous avez dit donc...

M. Le Maire

L'esprit demeure...

Mme Brigitte LIZE-BRUN

Alors que maintenant que voyons-nous ? simplement, comme vous le disiez « par touche » ce qui peut se faire par quelques petites actions. Mais vraiment le plan réel qui s'appelle un plan mobilité, c'est de repenser complètement la circulation des voitures, et cela nous l'attendions rapidement. Sachant quand même qu'il y a eu un bureau d'études qui nous a présenté son diagnostic et que vous avez donc, Anséric, LEON a donc rencontré des conseils de quartiers, a demandé des avis sur les choses assez sommaires on va dire, sur des endroits qui ne sont pas vraiment d'importance essentielle sur ce plan de mobilité. Et maintenant, on dit « bon on verra on verra » alors que c'est beaucoup de gens qui attendent, rapidement que les choses changent. C'est ça qui me dérange un peu.

M. Le Maire

Ce serait irresponsable sur des axes tels que ceux que je viens de vous signifier parce que les questions ont été posées sur la partie de l'hôpital et sur le centre bourg. J'ai répondu que, sur ces deux axes-là, il serait irresponsable de faire des modifications pour revenir dessus peu de temps après les travaux qui vont s'initier. Je vous expliquais, tout à l'heure dans une de vos questions, qu'il fallait effectivement être un peu plus ambitieux, en tout cas de trouver les ressources pour changer les candélabres, au maximum de ses ampoules iode qui consomment, qui sont énergivores, polluantes. Le jour où on procédera à cela, il faudra faire un enfouissement de réseaux et on va fermer des rues et donc on reverra en amont tout le plan de circulation qui aura pu être fait puisqu'une rue qui serait devenue à sens unique ne pourra plus l'être, parce qu'elle devra absorber la circulation d'une autre fermée pour les travaux donc on a juste cette vision globale que vous n'avez peut-être pas tous, qui nous oblige effectivement à apporter quelques modifications à l'organisation.

L'ambition elle est là, elle demeure concernant le plan mobilité qui a été dessiné avec les conseils de quartier, les projections. Les participations ont permis d'apporter cette sérénité future mais encore une fois, moi je n'ai pas de baguette magique ou alors on ne fait aucuns travaux et puis on modifie toutes les rues mais on ne fera aucuns travaux. C'est une forme d'économie aussi mais ce n'est pas la nôtre. Anséric tu veux compléter ?

M. Anséric LEON

Oui, juste parce que la méthode était, je le rappelle, juste la méthode, sur le plan mobilité qui a été rappelé dans les conseils de quartier. Elle tenait en trois principes : le premier c'était la concertation, conseil de quartier et riverains et collectif cycliste. Deuxième principe, c'était l'expérimentation, on a toujours dit qu'il n'y a pas de mesures définitives à prendre mais des expérimentations comme on le fait régulièrement c'est-à-dire par exemple avec des Baliroad parfois, avant de rendre ça pérenne. Et troisièmement, c'est la progressivité, c'est-à-dire qu'on a toujours dit qu'on n'allait pas, de manière radicale, tout transformer, puisqu'encore une fois, il fallait concerter, il fallait expérimenter. Donc c'était vraiment nos trois principes vraiment là-dessus je veux qu'on soit au clair, ce n'était pas le grand soir qui était promis mais c'était vraiment des changements. La méthode est toute aussi importante que le fond à mon sens de l'étude.

M. Le Maire

Sur le même sujet Jean-Gérard, puis après peut-être sur d'autres sujets Elisabeth.

M. Jean-Gérard PAUMIER

Merci Monsieur le Maire, effectivement je crois que la question que vous soulignez, les mobilités sont cruciales pour le futur de Saint Avertin. Mais elles ne concernent pas que Saint Avertin. C'est là que doit s'exprimer la solidarité métropolitaine, et celle du SMAT. Depuis longtemps, car c'est vrai pour le développement à l'Est comme pour le développement de Trousseau. A l'Est, vous savez tous, mes chers collègues, que, depuis 2001, il y a un tracé, qu'on appelle tracé des maires, qui a été fait par le préfet Schmitt et pour lesquelles Saint-Avertin fait une réserve pour passer le long du TGV, ni Larçay, ni Veretz ne l'ont mis à leurs documents d'urbanisme.

Ce qui veut dire que, si c'était fait, on pourrait, au moins, peut-être, aller jusqu'à l'A76. Or, ces communes qui se développent à toute vitesse, lotissement après lotissement, n'ont pas de voirie de sortie et de dessertes. Donc je dis simplement qu'on ne fera pas l'économie d'une vraie politique métropolitaine de mobilité tant que le SMAT, métropole et communautés de communes périphériques n'auront pas pris à bras le corps, quand je veux dire à bras le corps, aujourd'hui ça se passe comment, une commune révise son PLU ou une communauté de communes et le SMAT apporte l'eau bénite à tous les coups.

Demain, il faut pouvoir dire, être plus coercitif, dire si vous voulez un développement d'urbanisme, il faut dire qu'elles sont les conséquences en terme de circulation des véhicules, de circulations douces, parce que sinon c'est clairement reporté sur les communes voisines, dont Saint-Avertin, c'est un sujet majeur. Et pour l'instant ce travail, je dois le dire, il n'a pas clairement abouti. On est dans une bonne ambiance au SMAT mais les décisions tardent à venir. Sur les caves à goûter, je pense qu'il faut être très vigilant pour éviter d'en faire une pénétrante. Je rappelle que nos voisins de l'Est tourangeaux souhaitaient qu'on puisse aller de l'avenue De Gaulle jusqu'au bout et ce que nous avons empêché. Donc je pense qu'il faut être très vigilant sur ce point-là. Sur l'aspect Trousseau, effectivement ce qu'il faut bien voir, c'est que Trousseau va devenir une ville bien plus importante avec tous les personnels qui vont travailler. On l'a vu avec l'école d'infirmières dans le secteur nord. On voit bien tout ce que ça a engendré. Quand les personnels vont venir travailler du matin au soir. Faites le compte des parkings qui sont prévus dans le schéma de Trousseau. Le compte est loin d'y être, donc les véhicules il faudra qu'ils aillent quelque part. Il faudra qu'ils passent quelque part, dans un secteur où il n'y a pas de gratuité de l'autoroute. Donc ma crainte c'est que Saint Avertin soit impacté fortement sur toutes les questions de nuisance de circulation parce qu'il faudra bien que ça passe quelque part. Un avantage néanmoins, corollaire pour les habitations, je pense que les gens de Saint-Avertin n'ont pas de souci à se faire pour leur foncier parce que, étant bien placés, avec autant de personnes qui vont venir je pense que les droits de mutation, j'en suis sûr pour le département, risquent d'être favorables pour Saint-Avertin mais ça c'est un avantage annexe.

Pour la circulation, c'est tout à fait important, tu évoques effectivement le projet qui va prendre, qui va venir vite de l'hôpital psychiatrique, effectivement il y a la perspective dans les locaux ainsi libérés, de pouvoir faire un EHPAD. Monsieur le Maire de Tours n'a toujours pas tranché puisque c'est la fin de l'Hermitage et c'est le maire, c'est bien normal, qui, dans sa ville, doit parler le premier sur ce qu'il envisage. Mais si même ça se fait là, par hypothèse, ça veut dire que quelqu'un qui viendra en tram pour voir un parent, il faudra donc faire 1,5 km à pied ou dans des navettes électriques pour aller jusqu'à l'EHPAD. Donc on est dans un système, tel que c'est prévu aujourd'hui, extrêmement compliqué au niveau de la circulation interne à Trousseau.

Pour le reste que tu évoquais, à ma connaissance, sauf erreur de ma part, en tant qu'élu métropolitain, il ne me semble pas que les décisions définitives aient été prises sur la longueur exacte des tracés et même tous les passages partout. Je crois qu'il y a des arbres qui ont des racines qui posent des questions, et qu'il y a des interrogations pour les deux bouts de la ligne, avec des points de vue qui peuvent varier mais je pense qu'il sera bon de stabiliser le plus vite possible ce sujet majeur parce que c'est ça qui va engendrer ensuite le vrai visage de la politique des mobilités. Voilà ce que je peux te dire sur ce point, mais vraiment pour Saint-Avertin, je pense que c'est le débat le plus important. Ce qu'on peut regretter quand même, c'est qu'à une période, c'était avant ton (M. Le Maire) installation, où il y a peut-être eu, je dirais, moins de présence à la métropole sur ce sujet majeur qu'il eut pu être nécessaire.

M. Le Maire

C'est exactement comme ça que le vice-président en charge des mobilités et de l'espace public me l'a signifié quand j'ai commencé revendiquer un passage du tramway dans Trousseau d'abord tel que c'était évoqué. Parce que rappelez-vous que le premier schéma, le premier dessin de Trousseau, il rentrait par l'avenue de la république, il traversait tout droit Trousseau, il s'arrêtait au niveau de l'hôpital psy actuel mais il n'était pas impossible qu'il puisse aller plus loin. On ne va pas refaire l'histoire, ça ne s'est pas fait il n'y a pas eu de participation et de volonté Saintavertinoise pour que ce trajet puisse se faire.

Le tracé il est fait là, là on sait qu'il va arriver devant l'entrée de Trousseau mais pas l'entrée physique qui restera quand même à 400 mètres. Modifier définitivement ce tracé, ce serait un deuxième projet, et c'est exactement un peu la même chose que ce que l'on voit aujourd'hui sur l'axe nord du tramway, qui ne va pas complètement à l'aéroport ça pourra se faire. Peut-être que demain, il pourra traverser trousseau. Sachez juste que les voiries qu'ont été dimensionnées et qui sont prévues aujourd'hui, pourraient potentiellement accueillir la traversée de Trousseau pour le tramway.

Aujourd'hui, ce qui est prévu ce sont des rustines, c'est-à-dire qu'il y aura effectivement des navettes électriques, enfin les navettes électriques sont des bus électriques, qui conduiront les voyageurs jusqu'à l'hôpital psy qui fait aussi de l'accueil de jour c'est-à-dire que des malades, des personnes qui ont des besoins qui sont accueillis tous les jours pour assurer les soins, pour prendre les transports en commun, ils devront faire les 600 mètres à pieds pour aller jusqu'à l'hôpital psy et possiblement l'EHPAD demain tel que tu l'évoques.

Dans le cadre des voiries et donc de Trousseau, l'insuffisance de la capacité des parkings, on le sait, on a quand même obtenu finalement les 810 places complémentaires en souterrain qui vont se faire. Mais ce n'est pas suffisant. Mais, dans le cadre justement des voiries, ma compétence métropolitaine, on vient d'initier, on lance une étude sur la hiérarchisation des voiries, ça n'existe pas à la métropole. Ces voiries qui sont dites V1, c'est à dire de compétence et d'initiative métropolitaine, ça veut dire que quand il y a des travaux à faire, c'est la métropole qui les prend en charge, il n'y en a aucune sur Saint-Avertin. Et puis des voiries V2, qui sont aussi financées par la métropole, mais avec une somme abondée par la commune et là c'est la commune qui décide un peu de son projet, de leur configuration, ce n'est pas le cas des voiries V1. La nationale 143 est une voirie V1 et donc sa déclinaison, son ajustement, son dessin futur doit être à l'initiative de la métropole dans une logique, une compétence métropolitaine, dans une logique commune pas une logique municipale.

Donc toutes ces attentions-là, il faudra effectivement les revoir et dans cette logique, la voirie c'est d'envisager à la Sagerie, voyez le petit parking qui se trouve au bout de la rue de la Sagerie, alors il est sur le territoire Chambraysien mais, il est sur le PLU métropolitain prochain. Ce parking, qui est finalement peu utilisé, parce qu'il y a un bus qui passe mais après à faible utilisation, les ambitions que je souhaite porter mais je l'ai déjà présenté comme ça à la métropole, c'est que, sur ce territoire-là, puisqu'il n'y aura pas de nouvelles artificialisations des sols, il existe bien mais qu'on puisse verticaliser le stationnement, qui permettrait aux gens qui rentrent sur la 143, qui ne peuvent pas se garer à Trousseau parce qu'il n'y aura pas suffisamment de parkings, mais au-delà des soignants et patients, de pouvoir se garer sur ce parking et puis de prendre un transport en commun, pour éviter d'aller dans Tours en voiture. Quand vous arrivez de Sainte-Maure et puis vous voulez aller à Tours, vous pourrez vous garer ici et ainsi de suite. Y compris pour le trajet de la fameuse convention autoroute bas carbone que nous avons signée avec Vinci, où les bus pourraient s'arrêter pour pouvoir, eux aussi, favoriser l'utilisation de ces parkings voilà. Donc ça c'est pour

répondre, Jean-Gérard, à ta remarque et les questions que tu venais d'évoquer. Sur ces travaux, on aurait effectivement une très grande vigilance nécessaire. Elisabeth, sur un autre sujet je suppose ?

Mme Elisabeth LEMAURE

J'en profite, comme dans le budget que vous avez vu, il y a quand même beaucoup pour les rénovations des bâtiments, du patrimoine, j'en profite pour vous dire qu'en raison de la rénovation thermique de la DSDS située place du 11 novembre, les services du CCAS seront déplacés donc j'en profite pour vous le dire ce soir à tous, le 4 février. Donc le 4 février, la DSDS, enfin l'équipe sera dans les anciens locaux de la CC 12, boulevard Paul Doumer à côté du Clapotis et du parking de l'Atrium comme vous le savez.

Nous avons mis en place la semaine bleue. On a réussi, pour l'emploi, à avoir le Klub extraordinaire, qui a eu un très bel impact au niveau du collège aussi. Nous avons continué ce travail de fond contre les violences faites aux femmes. On a commencé à mettre en place ce travail avec une petite équipe. On a un projet qui va se concrétiser et qui ne sera pas forcément que les violences faites aux femmes mais surtout ce fléau qui sont les violences sexuelles. Donc je trouve que, dans ce budget, on peut avancer des dossiers de fond qui ne se font pas aussi rapidement qu'on le voudrait des fois, merci.

M. Le Maire

C'est important ce que tu declines effectivement parce qu'il y a tout le travail très transversal, qui pourrait se faire avec la police municipale. C'est, dans le cadre d'un projet d'accompagnement notamment sur un des logements temporaires dont nous disposons de le flécher exclusivement dans ce cadre-là.

Mme. Elisabeth LEMAURE

Il ne sera pas que pour Saint-Avertin. On l'ouvrira sur la métropole et le département si besoin. Donc ce sera un local qui sera rénové, qui sera réadapté et qui sera prêt en continu pour accueillir dans l'urgence et dans la foulée je vais laisser la parole à Maud puisque, comme vous le savez, dans nos projets, il y avait le conseil des aînés.

Mme. Maud DUBLINEAU

Donc oui voilà je voulais vous parler un petit peu de ce qui va être fait concernant les projets pour les aînés, donc le conseil des aînés qui a été acté, a été voté et qui sera mis en place dès que possible dès que la situation sanitaire nous le permettra. Mais il y a des projets également concernant la lutte contre l'isolement, nous sommes en train de monter un projet qui nous tient à cœur avec la médiathèque, avec la culture et concernant le portage de livres à domicile. C'est déjà bien avancé et on espère pouvoir le mettre en place dès qu'on pourra aller chez les personnes. Et il y a tout un travail en amont à faire donc ce sera surtout pour toutes les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et leur donner accès à la médiathèque par ce biais-là. Il y a un autre axe, ce qu'on nous demande c'est la navette qui est réservé pour les personnes âgées. Nous avons beaucoup de demandes déjà pour les trajets que l'on fait régulièrement pour les courses, pour le marché, le centre-ville, pour les animations. Nous avons de nouvelles demandes pour des trajets qu'on va étudier pour mettre en place pour aller à la médiathèque ou venir à des spectacles. Nous voulons mettre en place de nouveaux trajets pour que les personnes qui luttent contre l'isolement.

M. Philippe COLOMBAT

Oui moi ce sera juste pour vous remercier parce que il y a eu une écoute très importante alors je vais pas revenir sur ce que vous avez dit sur la mobilité mais une écoute en amont sur le plan mobilité et en aval puisqu'il y a des choses qui commencent déjà à se faire, c'est vrai, c'est quand même très agréable d'être sollicité en partie au niveau des riverains et puis surtout remercier sur les demandes qui ont été faites par les conseils de quartiers puisque toutes nos demandes ont été prises en compte que ce soit sur l'urgence mobilité, sur les plantations ou sur le gros matériel et également plus loin puisqu'en fait nous, sur Cangé, on a des groupes de travail et les projets sont déjà en cours, en partie je pense, sur les murs de Cangé ou sur les graviers donc c'était juste pour vous remercier de votre écoute.

Mme Chantal BOULONGNE

Je voulais juste vous dire quelques mots sur la culture par rapport aux projets que nous avons déjà avancés en 2021, tous n'ont pas pu être réalisés bien sûr avec les événements que vous connaissez mais certains ont déjà été réalisés et d'autres en 2022. La médiathèque, Éric a parlé par rapport à la terrasse effectivement, c'est quelque chose, nous y tenions vraiment, les Saintavertinois demandaient souvent la convivialité, et reprochaient qu'on allait chercher un livre et que ça s'arrêtait là donc c'est quelque chose de très important. Il y aura une inauguration bien sûr, le matériel, le mobilier est arrivé et on envisage des petits concerts, des lectures mais au moins un endroit agréable donc ça c'était important pour nous. La médiathèque toujours, depuis le mois de janvier c'est ouvert à tous donc à toutes les classes, il y a eu des demandes à tous les professeurs des écoles et bien sûr c'est le vœu des enseignants puisque tout le monde n'a pas répondu favorablement mais suivant leur emploi du temps je suppose. Les 10 ans de la médiathèque, un grand projet qui est en cours déjà nous avons déjà travaillé dessus, les 10 ans auront lieu donc enfin cela sera en décembre, on peut dire qu'il y aura 10 ans médiathèque pour l'ouverture. Et donc il y a déjà trois ou quatre animations de prévues, le portage aux anciens dont Maude a parlé. Pour l'école de musique, il y aura lieu la rencontre des trois écoles de musique si tout va bien cette année, au week-end de Pâques, du 15 au 18 avril.

Et cette année donc c'est à nous à Saint-Avertin, de recevoir la Hongrie et l'Allemagne. Il y aura entre 120 et 150 personnes donc c'est aussi un gros projet municipalité donc, derrière, on travaille avec Catherine, le comité de jumelage et puis Céline Halbout bien sûr. Le programme est déjà fait, enfin en partie, mais, en principe, c'est pratiquement terminé et maintenant il faut le poursuivre avec nos pays amis. J'en profite d'ailleurs pour dire que le 3 février, il y aura le concert des orchestres qui était reporté qui n'a pas pu avoir lieu en janvier. Dans la programmation du nouvel atrium, il y a eu des changements avec quand même les dimanches de l'atrium, le 6 février il y a le chœur de l'opéra donc voyez qu'il y a quelques nouveautés par rapport au programme habituel.

Il y a eu des nouveautés comme la pièce de théâtre qui a été nominée aux Molières et avec João on a vu qu'effectivement tous les ans on peut avoir une pièce de théâtre comme ça qui sort un peu du lot. L'exposition art plus qui aura lieu à Cangé, du 20 au 22 mai, donc Art+ était appelée auparavant XLart, vous le connaissez plus sous ce nom-là. Ce sera le vendredi samedi, dimanche, du 20 au 22 mai et le vendredi il y aura quelques écoles qui vont pouvoir bénéficier de l'exposition évidemment sur un seul jour on peut pas recevoir toutes les classes.

Et l'orangerie bien sûr, nous y travaillons également. Voilà je voulais vous énumérer un peu ce que nous avons en tête pour l'instant. En 2023, nous en avons d'autres et je vous rappelle simplement que l'intime festival commence demain soir, n'hésitez pas, jeudi et vendredi et samedi il y a encore de la place donc profitez-en.

M. Le Maire

Cela se traduit plus ou moins dans le cadre des orientations budgétaires mais c'est très détaillé et complet sur ces orientations et les engagements aussi de la culture qui peuvent être portés.

Mme Pascale TAFFET

Je voulais ajouter sur tout ce qui a été dit, j'ai entendu mes différentes collègues parler de toutes leurs actions, je voudrais conclure et vous dire que je suis assez fière d'être dans une commune qui agit, qui bouge, qui développe, qui construit, qui rénove qui agit sur différents postes. Il y en a un qui me tient particulièrement à cœur, sur la jeunesse mais également sur l'environnement alors je sais qu'on ne va jamais assez vite on voudrait en faire toujours plus, on voudrait que chacun soit satisfait et je suis particulièrement sensible à l'éclairage public et je sais combien c'est compliqué de mettre en place les rénovations mais on le fait, on n'attend pas, on bouge, c'est vraiment un mouvement qui m'a particulièrement marqué dans toute la présentation qui a été faite. On travaille en lien avec l'école, le service jeunesse, on va développer une nouvelle action grâce au service de communication également, on vous le présentera prochainement donc les deux pôles échangent, ils travaillent ensemble. On a nos animateurs qui ont été mobilisés depuis sur les animations les samedis, un par mois. On a des prestataires qui viennent, ce sont des animations qui sont gratuites, qui sont accessibles à tous. On est là pour nos jeunes, on veut les mobiliser, on veut animer les

quartiers différemment, donc ce sont des animations dans la ville, une par mois et vous pouvez avoir toutes les informations sur le site. Nos animateurs avaient des projets sur le service animation pour les jeunes pendant les vacances de février, certaines actions vont malheureusement devoir s'annuler à cause de la crise sanitaire, on n'a pas le choix mais ils vont continuer à rester mobilisés donc je fais un peu la publicité aussi là-dessus en plus, il ne faut pas hésiter à dire à tous les jeunes que vous rencontrez et leur dire que le service est là pour eux. On est au service de la population, en ligne, on est à leur écoute, les actions qui sont menées sont toujours perfectibles mais elles existent donc c'est vraiment un mot que je voudrais qu'on entende surtout ce qui a été présenté, merci Éric pour cette présentation, avec ces jolies slides dont tu as le secret.

C'est une commune qui ne fait pas rien, qui bouge et moi je suis vraiment fière d'y participer.

M. Le Maire

Merci Pascale, oui une autre intervention. Véronique.

Mme Véronique LACROIX

Je voulais revenir sur le sujet de la rénovation énergétique, est-ce qu'il existe un programme pluriannuel de rénovation de l'ensemble des bâtiments ou une liste des bâtiments qui restent à rénover ? Si oui, on serait intéressés pour avoir cet état ou pour y travailler avec vous. Enfin voilà est-ce que ça pourrait être présenté en commission, discuté en commission ? Comme vous l'avez dit c'est un enjeu majeur pour la commune très clairement. Et dernier point, vous n'avez pas parlé de Cangé, à part pour les murs mais le projet Cangé lui-même, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur l'échéance des réflexions et éventuellement des travaux ?

M. Le Maire

Concernant les performances énergétiques, pour entreprendre et engager des travaux, il nous faut avoir un diagnostic complet de l'ensemble des bâtiments. Nous l'avons pour le bâtiment du CCAS. Pour les autres, des diagnostics précis sur la performance énergétique n'existent pas. Il nous les faut puisque c'est à partir du moment où les diagnostics sont faits, que par criticité sur les différents sites et les différents bâtiments, on peut engager les travaux nécessaires. Ces travaux sont essentiels pour la limitation de la consommation d'énergie en général. Ça fera partie des prochaines commissions, des restitutions et de nos engagements sur le plan pluriannuel qui va être prévu pour faire ces travaux de rénovation.

Pour le site de Cangé, vous aviez posé la question la dernière fois et sur la possibilité de participer aux commissions et aux organisations et COPIL qui se mettront en place. Je vous confirme qu'ils vont se mettre en place. Pour le site de Cangé, il faut définir précisément ce que l'on va y faire pour engager des travaux. Ils seront faits avant 2025, c'est sûr. Mais est-ce qu'il est possible de maintenir en concomitance l'école de musique et l'accueil des mineurs, c'est une véritable incertitude. Il faut faire les travaux d'accessibilité, c'est une obligation, et puis il faut étudier les conditions de cohabitation sur les mêmes sites, dans les mêmes espaces, mercredi, petites vacances particulièrement, le centre de loisirs, l'accueil de l'école de musique. Faut-il privilégier un groupe par rapport à l'autre ? Faut-il faire des constructions significatives pour que les deux puissent cohabiter ? On pense que ce n'est pas possible mais c'est une réflexion à mener, le comité de pilotage va s'y mettre rapidement. Je vous dis, je les ai annoncés la dernière fois, je le confirme dans ce cadre-là, ici, que j'ai dénoncé auprès de l'architecte VIE, Lionel VIE et son frère, qui portaient le projet Cangé initial, j'ai dénoncé le projet qui nous engageait à plus de 5 005 000 € de travaux, pour une organisation qui ne correspondait pas, à une nécessité, à un besoin mesuré sur ces deux entités : l'école de musique et accueil de mineur. Je l'ai dénoncé pour ne pas continuer à s'engager dans une somme aussi importante, sans répondre à besoin réel. Donc on repart sur une construction de projet ferme, pour définir précisément ces modes d'utilisation et, entre autre, garantir l'accessibilité totale du site. Ça c'est cette année également, ça figure dans les orientations budgétaires sur la réflexion pour lancer le marché qui va aller bien par la suite.

Mme Evelyne RAMEAU-JOLY

Je vais revenir sur la question de l'environnement. En commission, on a évoqué les panneaux photovoltaïques. Vous nous avez indiqué que vous disposez d'une étude qui avait été menée. On vous a demandé s'il était possible d'y avoir accès et nous vous avons proposé, et donc je réitère la proposition, de

participer à un groupe de travail, pas forcément une commission, ça peut être un groupe de travail détaché, pour justement évaluer les possibilités d'installation pour voir quel projet on pourrait conjointement réfléchir sur cette thématique.

M. Le Maire

Alors je vous réponds oui !

Mme Evelyne RAMEAU-JOLY

Merci

M. Le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Interventions pour ce débat d'orientation budgétaire ? Jean-Gérard.

M. Jean-Gérard PAUMIER

Juste un mot, une suggestion peut-être, c'est est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir cette année pour une mise en œuvre peut être l'année prochaine, en 2023, sur un budget participatif. Certaines villes l'on fait. Je ne pense pas seulement à la ville de Tours, la ville de Montlouis notamment, le département comme vous le savez le fait, c'est tous les 2 ans donc si c'est fait en 2023, ça peut éviter qu'il y ait un risque de confusion.

Je pense que ça pourrait être un outil, sous réserve de ce qu'en pensent les collègues bien sûr, tant pour le conseil des aînés, le conseil des jeunes, les conseils de quartiers, toutes les activités jeunesse, tout dépend de ce qu'on veut, je dirais, mettre comme règlement. Je pense que pour un budget, qui peut être un budget significatif, ça peut permettre une expression nouvelle qui correspond, je pense, à l'esprit que t'as voulu mettre avec les conseils de quartiers.

C'est donc une suggestion que je fais, pour 2023, mais si on veut la monter, je pense qu'il faut bien une petite année pour essayer de la monter si elle est retenue.

M. Le Maire

Est-ce qu'on peut envisager des subventions ou des aides d'un organisme tiers ?

M. Jean-Gérard PAUMIER

Il me semble que ça relève de l'initiative municipale enfin Montlouis n'a rien demandé, la ville de Tours non plus. Je pourrais...

M. Le Maire

Non mais je plaisante mais, par contre, cette notion de budget participatif peut être intéressante qui plus est si elle est concomitante ou partagée, co-construite avec les conseils de quartiers ou des lotissements. On va l'envisager, effectivement, pour une orientation sur 2023. On travaillera avec les services et les différents dispositifs pour voir comment on peut l'intégrer.

On conclut ce débat d'orientation budgétaire, je vous en remercie, on va passer à la délibération suivante.

Au vu de ce rapport, il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte que le débat relatif aux orientations budgétaires a eu lieu, avec pour appui le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte que le débat relatif aux orientations budgétaires a eu lieu, avec pour appui le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022.

2 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2021

M. Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans l'attente du vote du budget primitif de 2022, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement exposées ci-après :

- Réfection du sols gymnase des Aubuis : 41 000 € (21318-411)
- Accessibilité des bâtiments communaux : 25 000 € (21318-020)
- Réfection de l'allée du Chesne : 80 000 € (2312-821)
- Isoloirs pour les élections : 4 000 € (2188-022)
- Phase 1 de la préservation des enceintes du domaine de Cangé : 100 000 € (2138-020)
- Ordinateurs portables : 7 200 € (2183-020)

M. Le Maire

La dépense sur les ordinateurs portables (7200 €) ne sera peut-être pas engagée. Elle a été prévue afin de couvrir un éventuel besoin lié à l'accroissement du télétravail. Si les obligations s'assouplissent, cet investissement ne sera pas nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnés suivantes :

- ***Réfection du sols gymnase des Aubuis : 41 000 € (21318-411)***
- ***Accessibilité des bâtiments communaux : 25 000 € (21318-020)***
- ***Réfection de l'allée du Chesne : 80 000 € (2312-821)***
- ***Isoloirs pour les élections : 4 000 € (2188-022)***
- ***Phase 1 de la préservation des enceintes du domaine de Cangé : 100 000 € (2138-020)***
- ***Ordinateurs portables : 7 200 € (2183-020)***

3 - SAISON CULTURELLE 2021/2022 : MODIFICATION DANS LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE

Mme Chantal BOULONGNE rapporteur.

Le programme de la saison culturelle 2021-2022 a été présenté lors de la commission vie locale du 23 juin 2021 et voté au Conseil municipal du 7 juillet 2021. Cependant, en raison de l'annulation du spectacle « Assume, bordel ! » de Pierre PALMADE qui devait avoir lieu le vendredi 25 mars 2022, il est proposé au conseil Municipal d'approuver la programmation de l'artiste Mathieu MADENIAN le mercredi 23 mars 2022, avec son spectacle « Un spectacle familial ». La tarification reste inchangée: Plein tarif : 28 € ; Tarif réduit : 24 € ; Tarif Passeport Culturel Etudiant : 19 €.

Au vu de ce rapport, il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la modification de programmation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs afférents à ladite modification

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver la modification de programmation***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs afférents à ladite modification***

4 - PROPOSITION DE DELIMITATION DE LA ZONE CONTAMINEE PAR LES TERMITES ET SUSCEPTIBLE DE L'ETRE A COURT TERME DANS LES QUARTIERS CHABOTTIERE ET CHATEAUNEUF

M. Patrick NOGIER rapporteur.

Suite à une déclaration de présence de termites, transmise en mairie le 6 avril 2021, sur une parcelle rue de Châteauneuf, la ville a missionné l'association FREDON Centre Val de Loire afin de réaliser un état des lieux autour de ce nouveau foyer de termites.

Le code de la construction et de l'habitation (CCH) définit les conditions dans lesquelles la prévention et la lutte contre les termites est organisée par les pouvoirs publics, l'objectif étant de protéger les bâtiments.

Les investigations ont été menées le 25 juin 2021 puis sur un périmètre élargi le 7 octobre 2021. Une cartographie définitive des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme a été transmise en mairie le 30 novembre 2021.

Ce rapport conclut à la présence de termites sur plusieurs parcelles. Le plan proposé tient compte du risque d'extension des colonies de termites. Ce nouveau foyer étant proche d'un périmètre de lutte contre les termites existant depuis 2001 - quartier Chabottière - la collectivité a demandé à FREDON de réaliser une surveillance sur ce quartier.

La mission s'est déroulée le 6 octobre 2021 et le rapport transmis le 30 novembre 2021 a conclu à l'extension du foyer initial.

Par conséquent, il est proposé au conseil de délibérer sur un plan de délimitation définitif représentant les deux périmètres unifiés, issu des prospections et des rapports réalisés par FREDON. Le conseil municipal est amené à donner son avis sur ce périmètre définitif.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur ce périmètre définitif.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Il est difficile, sans avoir vu d'autres présentations par une autre entreprise, d'être sûr que ce sont bien les bons secteurs qui ont été définis comme termités. Ce qui me dérange c'est d'avoir à donner un avis technique avec de lourdes conséquences pour les maisons de ces secteurs.

M. Le Maire

Il y a une réunion publique cette semaine avec l'ensemble des riverains concernés. J'en fais d'ailleurs partie. Il y a eu une réunion de présentation et d'explication avec eux en présence d'un chercheur du CNRS, pour expliquer justement le côté nuisible des termites.

Les termites sont des nuisibles mais également une espèce à protéger car dans la chaîne alimentaire elle a des incidences et des conséquences. Cependant, il faut éviter leur développement, leur propagation.

Le secteur a été délimité suite à une signalisation d'un administré, une personne responsable, qui a indiqué la présence de termites chez elle. Il y a, peut-être, d'autres secteurs à Saint-Avertin qui sont concernés mais on ne le sait pas car nous n'avons pas la capacité ni le droit d'aller faire des prélèvements, des diagnostics et des études sur ces secteurs. Le secteur de la Chabottière a été repéré dès 2008 ou 2009.

Nous avons fait appel à l'entreprise Fredon car il s'agit du seul organisme estampillé dans ce domaine. Cet organisme a fait les repérages puis des contrôles qui ont montré un élargissement du périmètre, notamment sur le secteur Châteauneuf : une personne qui habite Châteauneuf est allée chercher des seaux de terre appartenant à un terrain secteur Chabottière et les termites se sont propagées sur son domaine.

L'intérêt de cet organisme c'est de nous permettre, avec l'autorisation des riverains, de délimiter le contour et l'espace global et puis de repérer les zones qui sont termitées et les zones qui sont susceptibles de l'être (matérialisées par deux couleurs sur le plan).

Il appartient aux foyers termités d'engager le processus de correction, de traitement et de piégeage. Cela représente un coût. Par exemple il y a deux ans on a décelé une zone termitée sur la Bellerie : un administré a placé de vieilles traverses de chemin de fer sur son terrain. Celles-ci étaient infectées, ce qui a conduit à la propagation de termites. Il a traité maladroitement dans un premier temps car il ne savait pas qu'il s'agissait de termites et il a emmené les traverses à la déchetterie (ce qu'il ne faut pas faire) puis nous a alerté. Le traitement a été très long. Il faut que les administrés jouent le jeu.

Par contre, pour reprendre votre propos final, ça ne déprécie pas la valeur du bien dès lors que le secteur est traité. On a peu de maisons construites avec du vieux bois ou du bois qui n'est pas traité autoclave donc il y a peu de risque de propagation et d'impact sur le foyer lui-même.

Le risque porte sur les bois morts, surtout les troncs d'arbres mal coupés, qui représentent des apports de cellulose dont les termites sont friands.

Mme Marie-Charlotte MOREAU

Au bout de combien de temps on peut supprimer un secteur de la zone termitée?

M. Patrick NOGIER

Supprimer les termites est compliqué. C'est surtout du traitement et de la prévention qu'il faut faire. C'est pour ça qu'on a missionné Fredon qui fera une surveillance sur le périmètre durant les deux prochaines années.

Il y aura peut-être un contrôle à faire dans cinq ou six ans. Le traitement c'est au moins cinq ans. Notre rôle aujourd'hui, c'est d'être attentif aux traitements et de s'assurer que l'ensemble des propriétaires des parcelles l'exécutent. C'est la raison pour laquelle on leur a suggéré de se mettre ensemble pour trouver la meilleure entreprise agréée pour pouvoir le faire.

M. Le Maire

Alors il faut savoir que toutes les zones qui sont dites « susceptibles d'être termitées » mais on peut émettre un doute parce qu'on nous a toujours dit, preuve à l'appui, que les termites ne traversent jamais les chaussées, elles ne peuvent pas puisque les fondations, les constructions et les réseaux font qu'elles ne peuvent pas traverser.

M. Hicham KHABBICH

Un traitement en cinq ans c'est-à-dire un traitement chimique ?

M. Patrick NOGIER

Non, il s'agit de traitements mécaniques, avec des pièges qui sont mis en place sur le terrain. Pour avoir participé à cette réunion, ce qu'on préconise, ce sont des traitements mécaniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le périmètre proposé.

5 - PROJET DE REGULARISATION FONCIERE – DIVISION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE MARCEL LONGUET

M. Patrick NOGIER rapporteur.

Lors de la réalisation de l'extension de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Trampoline » situé au sein du groupe scolaire Henri Adam, la ville a constaté qu'une régularisation de l'état foncier était nécessaire au regard de l'affectation actuelle du terrain situé en bordure de la rue Marcel Longuet. Ainsi, une division du domaine public communal s'impose : une partie du domaine public communal (soit 422 m²) doit faire l'objet d'un changement d'affectation.

Au vu de ce rapport, il est donc proposé au Conseil municipal :

- De procéder à la régularisation de l'état foncier en divisant le domaine public communal afin d'en affecter 422 m² au service public des écoles.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences administratives nécessaires permettant d'aboutir à la régularisation foncière susvisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à la régularisation de l'état foncier en divisant le domaine public communal afin d'en affecter 422 m² au service public des écoles.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences administratives nécessaires permettant d'aboutir à la régularisation foncière susvisée.**

6 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL LIBRE ADOS

Mme Pascale TAFFET rapporteur.

Depuis juin 2021, le service jeunesse est installé au cœur du Domaine de Cangé et reçoit sur ce site les jeunes dans le cadre de l'accueil libre ados.

Aussi, il convient de modifier le règlement intérieur de cette structure afin de s'adapter à ce changement, et d'y intégrer de nouvelles actions, notamment les animations dans la ville, déployées sur différents sites, quelques samedis par an, lesquelles ont une incidence sur les ouvertures de la structure.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de l'accueil libre ados tel qu'annexé au présent projet de délibération qui intègre les changements précités : lieu et horaires d'accueil ainsi que les nouvelles modalités d'inscription par le nouveau dispositif « St Av en ligne ».

Au vu de ce rapport, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de l'accueil libre ados.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de l'accueil libre ados.

QUESTIONS DIVERSES

Mme. Veronique LACROIX

Question sur le sujet du Covid et des écoles. On espère tous, de semaine en semaine, voir l'épidémie reculer mais pour l'instant c'est pas encore tout à fait le cas. Nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux variants, de nouvelles épidémies à l'avenir et du coup nous nous interrogeons sur l'opportunité d'équiper les écoles en capteur de CO₂, voir en purificateurs d'air dans les classes, notamment les maternelles qui ne portent pas de masques. Le protocole actuel ne semble pas être suffisant, le coût de ces appareils a plutôt tendance à diminuer donc peut-être qu'il serait intéressant de l'allouer à un budget pour équiper nos écoles et protéger les enfants de la commune ?

M. Le Maire

Alors merci de cette question Véronique, ça nous permet de communiquer autrement, puisque nous avons passé en 2021 une commande de capteurs de CO₂. Dès la rentrée de septembre 2021, les purificateurs d'air ont été installés dans tous les restaurants scolaires (33 000 € d'investissement).

On l'a fait dans les restaurants scolaires parce que c'était les seuls espaces où on n'était pas capable de garantir le non brassage et où les enfants retiraient leurs masques.

On souhaitait à la fois protéger les enfants et notre personnel donc tous les restaurants scolaires ont été équipés de purificateurs. Selon la Nouvelle République, nous étions la seule commune du département mais aussi de la métropole à avoir installé ces purificateurs dans les écoles.

Sur le budget 2021 toujours, nous avons passé commande de capteurs de CO₂ pour équiper toutes les classes de toutes les écoles de Saint-Avertin.

A cause de la difficulté à trouver des produits disponibles, nous avons été livrés fin décembre d'une grosse partie, un peu plus de 50 %, ce qui fait qu'aujourd'hui toutes les classes de l'école Brûlon, Plantin, la maternelle des Grands Champs et partiellement l'élémentaire des Grands Champs sont équipées de capteurs de CO2.

Seule une partie de l'élémentaire des Grands Champs et de deux écoles ne sont pas encore équipées puisque le reliquat devrait nous arriver, dicit le livreur, pour le 1er février 2022. Dans le meilleur des cas, c'est installé la semaine prochaine et dans le pire des cas, pendant les vacances.

Ce sera opérationnel pour la rentrée scolaire dans les écoles et au domaine de la petite enfance parce que ce sont aussi des espaces de propagation et de contamination. Pour preuve, la fermeture de Trampoline hier, pour une semaine. Des capteurs doivent également équiper les salles de réunions.

D'ailleurs, on a équipé la salle de ce Conseil. Le capteur est transposable car il coûte 250 € donc on ne va pas le laisser tout le temps en place. On peut l'installer dans une salle de réunion pour quelques heures. Si on n'a pas la capacité d'ouvrir les fenêtres parce qu'il fait -2 dehors et qu'il faudrait chauffer de nouveau la salle, on installe le capteur qui nous indique si on est en surcharge et qu'il faut aérer les espaces.

Ce sont des capteurs comme ceci qui sont installés dans les écoles depuis la rentrée et depuis début janvier dans les écoles que je vous ai cités.

Ça contraint un peu les enseignants, particulièrement dans les petites sections, parce que les enfants ont les yeux rivés sur le capteur pour voir quand est-ce que la couleur change, mais j'espère qu'ils vont s'y habituer.

Donc depuis janvier, ce sont toutes les écoles qui sont équipées pour un budget de plus de 11 000 € d'investissement.

Mme. Véronique LACROIX

Est-ce qu'on observe une différence en terme de contamination dans les écoles qui sont équipées de ces capteurs ?

M. Le Maire

Tout d'abord, il ne m'est jamais revenu aux oreilles qu'un capteur s'est déclenché dans la journée, nulle part. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des effets vraiment probants. On le mesurera peut-être dans le temps. L'intérêt c'est que ces capteurs, serviront également, peut-être, dans d'autres situations épidémiques.

M. Jean-Gérard PAUMIER

La question permet quand même de dire un petit mot de la position du ministère de l'éducation nationale sur le sujet. Quand le ministre de l'Éducation en a parlé la première fois, il a évoqué un prix de 70 €, qui est irréaliste, si on veut un bon capteur c'est plus 200 euros.

Au département on a les mêmes prix. Il évoquait une participation de l'État de 50%. En pratique, on est à 20 %. Fin décembre, il y avait une directive disant qu'il fallait commander avant le 15 janvier, ça a été reporté à avril. Ça fait quand même porter un poids important sur des budgets de collectivités. Je tiens à souligner sur un sujet qui avait été présenté sous un jour un petit peu plus favorable mais qui ne s'est pas avéré.

M. Éric VILLEMAGNE

Les enseignants ont pour consigne d'aérer régulièrement les classes. C'est ce qui est fait ce qui explique que le capteur de CO2 sert juste à vérifier que les classes sont bien aérées.

M. Le Maire

Pour votre information, nous avons équipé tous les agents du secteur de l'enfance et DPE qui le souhaitent (qui se sentent à risque ou qui peuvent être en difficulté) de masques FFP2 à raison de deux masques par jour.

Les ATSEM, entre autres, nous ont demandé si elles pouvaient bénéficier de deux autotests. Je pensais que, pour les ATSEM, c'était pris en compte par l'éducation nationale dans la mesure où ces personnes mises à disposition de l'éducation nationale sur le temps d'enseignement. On a eu une réponse négative malheureusement, donc on va voir comment on peut les équiper.

Il faut que, de notre côté, on puisse apporter tout le temps des solutions ou en tout cas des outils qui permettent de se rassurer et de continuer notre mission de service public, parce qu'on ne va pas être amené demain à fermer tous les établissements.

M. Thomas QUIENE

Pour compléter et aller dans le sens de tout ce qui a été formulé sur les purificateurs d'air. En Asie, depuis déjà 4 ou 5 bonnes années, c'est quotidien et c'est normal de mettre des purificateurs d'air dans les logements et je pense que ça viendra en Europe et en France dans les années qui viennent. C'est un enjeu global en fait, c'est un enjeu sociétal, la qualité de l'air on le voit, on commence à percevoir des petites choses, on découvre qu'il y a une explosion, par exemple, des cancers du poumon chez les non-fumeurs et on voit qu'il y a des liens qui commencent à s'établir avec la qualité de l'air. Moi j'ai en tête une réunion, il y a quelques mois, avec un très gros bailleur social français qui va maintenant mettre en place obligatoirement deux axes sur les réhabilitations ou les constructions de logements sociaux nouveaux : la luminosité du logement pour le bien-être et la qualité de l'air.

Donc c'est un sujet sociétal. Le Covid accélère ces transformations, ces mutations, sur lesquelles on était très peu sensibilisés, notamment en Europe. Ça va permettre de passer un peu la seconde sur ces sujets-là et vous avez raison, je pense que, indépendamment des écoles, c'est l'ensemble des bâtiments publics demain, après-demain, et des bâtiments d'accueil de public tout court, public ou privé d'ailleurs, qui seront équipés en ce genre de purificateur.

Parce que tout simplement aussi, c'est ce qui se fait dans d'autres territoires et c'est ce qui se fera demain. Un dernier exemple : la région Rhône-Alpes a commandé pour plus de 10 millions d'euros, il y a quelques mois pour l'ensemble des lycées, des purificateurs d'air. L'Île-de-France l'a fait, il y a deux mois. Donc on voit, y compris dans d'autres territoires, un petit peu loin de la Touraine, des actions dans ce sens-là qui corroborent ce que vous dites, peu importe les bords politiques.

Mme Evelyne RAMEAU-JOLY

Moi j'attire juste la vigilance sur les normes et les filtres HEPA. On peut produire l'effet inverse en achetant un matériel qui n'est pas le bon, mais je salue tout ce qui est fait sur Saint-Avertin et c'est relativement exemplaire et je vois pour la première fois justement un capteur qui nous assure que le taux de CO2 est convenable dans la pièce dans laquelle nous nous trouvons. Comme le disait Monsieur VILLEMAGNE, c'est effectivement l'aération des locaux qui est la meilleure garantie.

M. Le Maire

Vous avez raison et globalement les capacités pulmonaires chez les enfants donc c'est vrai que sur les maternelles même s'ils sont plus à risque, la capacité pulmonaire fait que dans l'espace dont ils disposent, il y a peu de risque de saturation, sachant que moins de 1h30/2 heures ils sortent et on ouvre les fenêtres.

M. Le Maire lève la séance à 21h50.

Le secrétaire de séance : Mme Dublineau :

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 a été affiché.

Le 24/03/2022



Le Maire

Laurent RAYMOND